

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**389**

**DT2**

Projet de parc éolien Canton MacNider

6211-24-094

ÉTAIENT PRÉSENTS :        **MIREILLE PAUL, PRÉSIDENTE**  
                                      **PIERRE BENOIT, COMMISSAIRE**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET DE PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 24 avril 2025 à 13 h 30

Centre communautaire de Saint-Damase  
379, rue de l'Église  
Saint-Damase (Québec)  
et via webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 24 AVRIL 2025</b>	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA	
M <sup>me</sup> Janie Vachon-Robillard.....	21
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC	
M <sup>me</sup> Louise Morand	39
PAUSE	
REPRISE	48
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
CITOYEN	
M. Alexandre Richard.....	49
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC	
M <sup>me</sup> Louise Morand.....	49
CITOYEN	
M. Alexandre Richard.....	54
MOT DE LA FIN.....	91
<b>SÉANCE AJOURNÉE AU 24 AVRIL 2025 à 19 h</b>	

---

**SÉANCE DU 24 AVRIL 2025  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

(Coupure sonore) en arrivant, de voir toutes les éoliennes qui nous entourent, ce qui n'était pas le cas hier.

10 Dans un premier temps, je souhaite vérifier si le représentant de l'initiateur du projet a déposé ou a à déposer des réponses à nos questions depuis la séance d'hier soir.

Monsieur Prina, avez-vous des choses à déposer?

15 **M. ALBERTO PRINA :**

À déposer avant la séance, deux réponses sur deux questions qui ont été posées hier et on a apporté des compléments d'informations, un desquels on avait aussi des précisions additionnelles qu'on voulait amener ici verbalement. Si on pouvait juste passer, je peux aller à travers les compléments?

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

25 **M. ALBERTO PRINA :**

OK. On va partager juste un document qui a été envoyé et on va pouvoir faire un commentaire.

30 Voilà, ça, c'est... ça, c'est un document qui a été partagé via la question hier relative aux distances entre les éoliennes complexivement, en tenant compte le parc de Saint-Damase et le parc de Canton MacNider.

35 Bon, on a créé une grosse matrice, mais finalement, tout ça pour dire, les distances minimales entre les éoliennes, ils sont autour de 400 jusqu'à 600 mètres. Ça, ce sont les distances qu'on trouve entre les éoliennes qui sont les plus proches l'une des autres.

40 Dans cet esprit, on savait que la question hier est arrivée en partant des effets du bruit sur les animaux et après, découlé, en fait, en parlant des distances entre les éoliennes, mais je voulais passer, donner un peu plus de détails sur les effets du bruit des éoliennes sur tous les animaux et la faune, et pour ça, j'appellerais monsieur St-Georges pour donner des précisions sur ce point ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

5 D'accord, pour monsieur St-Georges, mais juste avant, juste une petite précision sur l'énorme tableau qui est devant nous.

En fait, les deux valeurs importantes, c'est celles qui sont surlignées en jaune?

**M. ALBERTO PRINA :**

10 Oui, deux valeurs importantes, ce sont les deux valeurs minimales qu'on a trouvées sur le tableau.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 D'accord.

**M. ALBERTO PRINA :**

Ça, c'est vraiment les distances plus petites qu'on a entre les éoliennes.

**LA PRÉSIDENTE :**

20 Merci beaucoup. Monsieur St-Georges?

**M. MARIO ST-GEORGES :**

25 Oui, Mario St-Georges.

30 Donc, un des éléments de questions, c'était évidemment, comme les éoliennes vont produire du bruit, quel est l'effet de ce bruit sur la faune, notamment les oiseaux, puisque la vocalisation chez les oiseaux est un élément très important au niveau de la défense du territoire, les comportements de communication qu'il peut y avoir entre les individus.

35 Ça nous a amenés à regarder notamment au niveau de la littérature plus récente et, en fait, ce qu'on a comme information, c'est si on s'intéresse à l'effet du bruit sur les oiseaux depuis quand même peut-être une vingtaine d'années, surtout dans des contextes autoroutiers, au niveau des bruits émis par des éoliennes et l'effet que ça peut produire sur les oiseaux, c'est beaucoup plus récent.

40 Les études récentes, en fait, qu'on a relevé, celle de Tucker et al. en 2023, celle de Lehnardt et al. en 2024 sur la loi de Dupont notamment, et celle de Gómez-Catasús en 2022, ce qui ressort, c'est que les oiseaux peuvent réagir.

Par exemple, dans le cas de l'Alouette dont je parlais, il semble que la note dominante de son chant pourrait être plus élevée que ce que... en absence de bruit. L'étude a été faite en reproduisant le son d'une éolienne dans un secteur où il y avait de la loi de Dupont.

5            Ensuite de ça, l'autre étude dont je faisais mention, c'est en période de migration. Encore là, on a utilisé des enregistrements de son d'éoliennes auprès de... dans un secteur considéré comme une halte migratoire pour les passereaux, et ce qu'ils se sont rendu compte, c'est qu'à proximité du haut-parleur, bien, il y a un peu moins d'oiseaux, donc les oiseaux se déplaceraient pour pouvoir... pour éviter, si je peux dire, l'effet du bruit.

10            Il n'y a aucune démonstration qu'il y a un effet sur la diversité des oiseaux. Les études sur la survie ou sur la reproduction s'amorcent à peine, donc on n'a pas d'informations par rapport à ça.

15            Ce que les études démontrent, en fait, c'est qu'il y a une forme de plasticité ou une adaptation que les oiseaux peuvent faire. Et, entre autres, une méta-analyse faite par l'UQTR en 2016 avait montré que ce qui se passait, c'est que les petits oiseaux dont la fréquence de chant est à peu près celle des bruits humains, si je peux dire, autour, ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont augmenter leur fréquence, un peu comme pour l'Alouette, ils vont chanter une octave plus haut.

20            Et les oiseaux qui, évidemment, chantent déjà plus aigu ne modifient pas leur comportement, et les plus gros oiseaux qui ont souvent un chant plus grave, ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont soit ne pas réagir du tout, ça ne les affecte pas, ou encore, ils vont avoir le comportement de chanter plus fort.

25            Donc, c'est ce genre de réaction là, d'effets qu'on peut noter, mais ces effets-là ne se traduisent pas ou en tout cas, il n'a pas été démontré que ça se traduisait tant sur le taux de reproduction que sur le taux de survie que sur des enjeux liés à la communication entre les oiseaux.

              Donc, c'est ce que les études récentes nous montrent.

30            Et pour votre information, dans le contexte de l'audience publique sur la ligne Chamouchouane dans le bout de l'île, il y avait eu une question qui avait été posée par rapport aux potentiels effets du bruit sur les oiseaux, et c'est ça, un des éléments qui était rapporté dans le document produit par le ministère, c'était qu'au Wyoming, on va prévoir que sur les nids d'oiseaux de proie à statut précaire, que le bruit maximum devrait être de 49 dBA.

35            Ici, pour vous donner une idée, on sait que le faucon pèlerin niche dans des carrières en activité, donc il a une tolérance au bruit, le grand corbeau aussi est en mesure de nicher dans ces environnements-là qui sont très bruyants.

40

Ça fait qu'à toutes fins utiles, la conclusion qu'on en tire, c'est que s'il y a effet, celui-ci serait minime sur la survie de la diversité des oiseaux en région. Voilà.

5 L'autre élément, c'était par rapport à la fragmentation des milieux ou corridors, si je peux dire. Encore là, il y a des études à la fin des années 2000 faites dans la forêt Montmorency qui ont montré que dépendant du type d'espèce, à savoir si des amphibiens, reptiles, des petits rongeurs versus des renards, des lièvres ou encore de la grande faune comme l'orignal ou le cerf ou l'ours, la largeur des corridors de déplacement va varier, la largeur minimale requise, si je peux dire, avec des distances de l'ordre de 400 mètres, ça permet le déplacement de toutes ces espèces-là sans problème, y compris la grande faune.

10 Donc, encore là, pour ce qui est de créer des obstacles au déplacement de la faune ou des obstacles à d'éventuels corridors, les distances entre les éoliennes ne semblent pas poser problème.

15 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur St-Georges.

20 Monsieur Prina, est-ce que vous pouvez déposer les références complètes dont monsieur St-Georges a fait état? Il y en avait trois, à mon souvenir.

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, on prend note.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez autre chose en complément d'information à ajouter?

30 **M. ALBERTO PRINA :**

Bien, il y avait un autre complément d'information lié, en fait, à la question relative à l'entretien de parc de Saint-Damase 1. On a envoyé en présentation quelques *slides* pour montrer un peu qu'est-ce que... bien, les activités types un peu qui peuvent se découler pendant une année d'entretien ordinaire.

35 Si vous voulez, on peut passer à travers vite fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 Oui, allons-y.

**M. ALBERTO PRINA :**

Parfait. – Je ne sais pas, Simon, si tu voulais...

5 En fait, je passerais un peu, vu qu'on a ici la chance d'avoir l'opérateur de parc de Saint-Damase, on va laisser à Simon Bélanger de passer à travers les *slides*.

**M. SIMON BÉLANGER :**

10 C'est bon. Bien, bonjour, Simon Bélanger.

Donc, pour le parc éolien Saint-Damase, bien, j'ai mis un peu les caractéristiques principales. Il y a dix éoliennes ENERCON E92 de 2.35 mégawatts chacune, pour une capacité totale de 23.5 mégawatts. Ça a été mis en service commercial en décembre 2014, je crois le 2 décembre plus précisément. Production annuelle aux alentours de 75 gigawattheures, donc ça va varier légèrement d'une année à l'autre, mais c'est comme la moyenne environ, la moyenne des dernières dix années.

20 Donc, quand on fait l'entretien du parc, bon, nous, ici, on a la particularité que le parc est assez petit à dix éoliennes, donc on n'a pas une équipe d'entretien d'éoliennes sur place, on la partage avec d'autres parcs dans la région. Donc, les personnels d'entretien des éoliennes se déplacent selon les besoins, donc il y a des semaines qu'il n'y a personne qui vient, des semaines qu'ils sont plus présents.

25 Dans le fond, pour opérer ce parc-là au complet, ça revient équivalent environ trois employés à temps plein. Donc, ça, découlant de ça, bien, il y a environ deux véhicules légers équivalents qui seraient dédiés au parc, parce que disons, les techniciens sont là, il va peut-être y avoir deux véhicules qu'ils vont amener cette fois-là, mais s'il y a des semaines qu'ils ne sont pas là en entier, bien, t'sais, en tout cas, ça revient à l'équivalent de deux véhicules légers dédiés.

30 Puis le véhicule que moi, j'utilise pour le parc éolien est 100 % électrique, donc lui, il n'y a pas de consommation de carburant. Donc, on estime à environ 2000 litres de carburants par année la consommation des véhicules qui viennent sur le site pour faire l'entretien.

35 L'hiver, on ne fait pas le déneigement des chemins d'accès, donc ça nous permet d'économiser beaucoup de carburant. On utilise des véhicules à chenilles pour se déplacer sur la neige, ces véhicules-là consomment environ 700 litres de carburant par année.

40 Ensuite, on fait un déneigement minimal pour les bâtiments d'entretien, puis on fait un petit peu d'entretien sur les chemins d'accès, c'est assez limité quand même. On estime à environ 800 litres de carburant par année, encore là, ça va varier un peu d'une année à l'autre.

5 Ensuite, donc les éoliennes du parc éolien Saint-Damase sont de type à entraînement direct, donc il n'y a pas vraiment d'huile à l'intérieur. En réalité, on ne change pas d'huile, on fait juste remplacer de la graisse, donc on doit remplir des contenants, des réservoirs de graisse, c'est un système automatique de lubrification. On va aussi retirer la graisse usagée de la machine. Donc, on utilise environ 12 kilogrammes de graisse par éolienne par année, donc environ 120 kilogrammes par année au total pour le parc éolien.

10 On va devoir remplacer des pièces de temps à autre, des défaillances ou des pièces électriques, électroniques. On estime environ deux moteurs électriques, qui sont des moteurs électriques peut-être de moins d'un mètre de long, qui pèsent environ 80 kilogrammes, on en remplace environ deux par année. Puis on estime environ 40 kilogrammes de pièces électriques ou de circuits électroniques, pour donner une idée d'ordre de grandeur qu'on remplace par année.

15 Ensuite, de pièces métalliques, on estime environ 100 kilogrammes de pièces métalliques qu'on remplace. Encore là, d'une année à l'autre, ça va jouer un petit peu, ça donne encore un ordre de grandeur.

20 Puis il va aussi y avoir des pièces diverses, comme des joints d'étanchéité, des matériaux divers, des câbles électriques, qui sont de différents matériaux combinés ensemble, des choses comme ça, on estime environ 50 kilogrammes de pièces diverses par année.

On utilise des produits de nettoyage, surtout des chiffons et des dégraissants, on a quelques autres petits produits en quantité limitée qu'on utilise.

25 Les matières résiduelles sont traitées, la graisse et les chiffons usagés sont ramassés et acheminés à un centre de traitement spécialisé, donc ça se trouve à être nos matières dangereuses, si on veut, là, bien, en tout cas, ce n'est quand même pas si pire.

30 Ensuite, on a certaines pièces électroniques et électriques qui sont réparées dans certains cas et remises en état quand c'est possible, sinon, tous les matériaux recyclables, c'est acheminé vers les centres de traitement, puis c'est très limité en termes de déchets qui ne sont pas recyclables.

Donc, ça fait un peu le tour, je ne sais pas si ça répond à la question qui avait été...

35 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci beaucoup. Je profite de l'occasion pour faire le lien avec le projet Canton MacNider.

40 Dans un document, vous nous avez mentionné que vous alliez utiliser de l'hexafluorure de soufre, enfin, pouvez-vous nous expliquer à quelles fins et nous parler de la gestion de cet intrant-là?

**M. SIMON BÉLANGER :**

5 Oui. En fait, le parc éolien existant en a aussi sur le site, par contre, il n'y a jamais eu d'ajout, il n'y a jamais eu de fuite à l'atmosphère ou d'ajout de SF6 qu'on appelle couramment. Ça, ça se trouve à être dans les équipements électriques, dans l'isolation des disjoncteurs, des choses comme ça.

10 Depuis le début du parc éolien, on n'a jamais eu besoin d'en rajouter et tous nos équipements, on n'a eu aucune fuite, aucune libération dans l'atmosphère, donc les équipements sont arrivés avec le gaz et le gaz est toujours présent sur place.

15 Donc, si jamais on a une fuite, une défaillance, bien là, on va devoir en rajouter. Ça va être quelque chose qu'on va tenir un registre de ça, parce qu'à chaque année, on a un registre des émissions de différentes sources de pollution qu'il peut y avoir, donc ça, c'est un gaz à effet de serre assez... je ne sais pas comment dire, là, qui a un haut potentiel, mais on n'a pas eu besoin d'en remplir.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Merci.

Autre question, encore une fois, je fais le lien avec votre présentation. Vous avez mentionné pour Saint-Damase 1, il y a trois employés qui sont partagés avec d'autres parcs éoliens.

25 Dans l'étude que vous avez déposée, il est question de créer cinq à dix emplois permanents, est-ce que donc, je présume, c'est forcément en supplément par rapport aux trois employés parce qu'il y a une question de partage des ressources humaines aussi?

**M. SIMON BÉLANGER :**

30 Oui, c'est ça, ça va dépendre, en fait, quel manufacturier éolien, quel fournisseur de services va faire l'entretien des éoliennes.

35 Les nouvelles éoliennes qu'on veut avoir sont quand même plus grosses, elles sont plus nombreuses aussi, donc ça semble être pas mal cohérent, mais ça va dépendre des fournisseurs de services, combien de personnel ils vont avoir besoin.

**LE COMMISSAIRE :**

40 Donc, ce sont des sous-traitants externes?

**M. SIMON BÉLANGER :**

En général, oui, parce que nous, on n'a pas l'échelle pour pouvoir le... t'sais, on pourrait le faire nous-mêmes, mais il faudrait qu'on ait beaucoup plus d'éoliennes pour que ça vaille la peine.

Habituellement, on va procéder en sous-traitance, donc c'est ça.

Donc, présentement, pour le parc éolien Saint-Damase, je suis le seul employé de la compagnie, tout le reste est en sous-traitance.

**LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce qu'on peut penser que ce sont des fournisseurs locaux ou s'il s'agit d'équipes qui proviennent de Québec, de Montréal ou d'ailleurs?

**M. SIMON BÉLANGER :**

Ah, bien, comme à Saint-Damase, c'est tous des gens qui habitent dans la région, qui sont des travailleurs courants. Ils sont là depuis plusieurs années, ils ont tous des familles, ils sont tous dans le coin.

Selon les manufacturiers, les compagnies avec qui on va travailler, il y a des bonnes chances que ce soit ça aussi, parce que c'est des emplois qui sont plutôt à long terme, les gens peuvent s'installer puis avoir une famille à proximité.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, cinq à dix nouveaux emplois locaux?

**M. SIMON BÉLANGER :**

Oui, c'est ce qui est prévu, c'est ça.

**LE COMMISSAIRE :**

Pour Canton MacNider.

**M. ALBERTO PRINA :**

Et ça, ça inclut aussi deux ou trois emplois additionnels de notre équipe interne en support à Simon Bélanger. Vous savez, parce que c'est un parc plus grand, ça fait qu'on aurait besoin de... enfin

ça beaucoup d'éoliennes juste pour Simon d'entretenir, ça fait qu'on aura quand même quelques-uns de ces employés, ce sera des personnes employées directement par le promoteur.

**LE COMMISSAIRE :**

5

Très bien. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

10

Est-ce que ça fait le tour, monsieur Prina?

**M. ALBERTO PRINA :**

15

Ça fait le tour, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

20

OK. Avant d'aller aux personnes-ressources pour voir si vous avez des compléments d'information à déposer, laissez-moi ouvrir le registre.

Donc, je déclare le registre ouvert.

25

Si vous désirez poser des questions, vous pouvez vous inscrire en salle à la table d'accueil et à distance en remplissant le formulaire qui se trouve dans le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1-800-463-4732, poste 6.

Comme hier, nous prendrons d'abord dix inscriptions, et nous rouvrirons le registre si le temps le permet.

30

Si vous désirez exprimer votre opinion sur le projet à l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, que ce soit par écrit ou de vive voix, vous pouvez en parler à Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui est à la table d'accueil. Il est aussi possible de la joindre à l'adresse [macnider@bape.gouv.qc.ca](mailto:macnider@bape.gouv.qc.ca), elle vous expliquera alors les modalités de participation.

35

Vous pouvez également trouver toutes les informations à ce sujet dans le site Web du BAPE.

Donc, le registre est maintenant ouvert.

40

Du côté du MELCCFP, est-ce que vous avez des informations à déposer concernant les questions qui sont restées en suspens hier?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement.

5 Oui, on avait la réponse concernant les aires protégées qui a été déposée hier, est-ce que vous la voulez maintenant?

**LA PRÉSIDENTE :**

10 Oui, allez-y.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

15 Parfait.

Ce qu'on peut vous dire, c'est qu'on a consulté la direction des aires protégées lors de la période de recevabilité, et jusqu'à maintenant, la direction affirme que la zone d'étude ne touche pas d'aires protégées et qu'il n'est pas possible actuellement de prédire s'il va y avoir des futures zones d'aires protégées selon ce qui avait été annoncé actuellement.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

25 J'irais tout de suite à monsieur Desjardins, parce que monsieur Desjardins avait des vérifications à faire, je crois, aussi là-dessus.

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

30 Oui, bien, dans le fond, ça va dans le sens de ce que vient de dire monsieur de l'environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, OK.

35

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Puis on peut même rajouter un supplément d'informations. Le projet éolien étant situé uniquement en terres privées, il n'est pas possible de faire des demandes d'aires protégées, considérant que celles-ci doivent être en terres publiques.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci beaucoup.

5 Et finalement, je pense qu'on avait Hydro-Québec qui devait retourner évaluer les superficies des parcs éoliens, est-ce qu'Hydro-Québec est avec nous et a des informations supplémentaires à nous donner là-dessus?

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

10 Oui, bonjour, Michael Estevan, délégué commercial en approvisionnement énergétique.

15 Donc, oui, effectivement, on a regardé la question qui nous a été posée hier soir, et puis on a une précision à faire.

On a regardé à savoir si on avait l'information pour la superficie exacte qu'occupe l'ensemble des parcs éoliens au Québec, ce n'est pas de l'information que malheureusement, on a, nous, dans nos systèmes.

20 Dans le fond, un peu ce que j'ai mentionné hier au niveau de ce qui est dans les contrats, bien, dans le fond, ce que ça représente, c'est une superficie totale des terrains que peut représenter les projets – un projet éolien, dans le fond, dans l'annexe 1. Cependant, ce n'est pas l'espace réel que va utiliser le parc.

25 On peut faire l'analogie avec, exemple, une maison sur un terrain, l'éolienne étant la maison puis nous, ce qu'on a comme superficie, c'est les superficies des terrains. Donc, juste à titre d'exemple, pour le projet Canton MacNider, la superficie totale de l'ensemble des terrains où sont installées les éoliennes, dans le contrat, c'est indiqué à 780 hectares, cependant, la superficie totale, c'est beaucoup plus grand que ce qui est nécessaire pour la construction et l'opération du parc éolien lui-même.

30 On est allé regarder dans l'étude d'impact sur l'environnement qui a été déposée au MELCCFP, et puis la zone à déboiser de façon permanente pour le projet est évaluée à 45.23 hectares après revégétalisation pour les 22 éoliennes, donc vous pouvez voir que c'est vraiment beaucoup plus petit en termes de déboisement permanent que ce qui est au contrat comme valeur.

35 Donc, c'est la précision qu'on pourrait faire aujourd'hui à ce sujet-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 Merci beaucoup, monsieur Estevan.

Donc, nous allons entamer nos nouvelles questions. En fait, la commission va procéder à adresser des questions soit au promoteur soit aux personnes-ressources pour des sujets qui, pour elle, sont d'intérêt, en attendant qu'on ait des inscriptions au registre.

5 Je cède la parole à monsieur Benoît qui va commencer.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LE COMMISSAIRE :**

10

Oui. D'abord, avec quelques questions de nature technique ou administrative, d'abord à l'intention de l'initiateur.

15

Vous avez mentionné dans le premier addenda que vous travaillez encore à la conception et à la sélection du modèle d'éoliennes, est-ce qu'en date d'aujourd'hui, vous êtes en mesure de nous informer du modèle qui a été retenu?

**M. ALBERTO PRINA :**

20

On est encore dans la période de sélection finale des éoliennes. On a quelques modèles, en fait, qu'on a présentés hier en sélection, mais on n'a pas encore fait le choix final, mais les tailles et les puissances des éoliennes sont... resteront les mêmes.

**LE COMMISSAIRE :**

25

Est-ce qu'on peut anticiper une décision, donc des réponses avant la fin du mandat de la commission? Vous comprenez que ça a un impact sur le nombre d'éoliennes, 22 ou 21, selon notre compréhension.

30

**M. ALBERTO PRINA :**

35

Ce que je peux dire pour le moment, c'est que nous, on avait, dans l'étude d'impact, on avait déjà mentionné qu'il y aurait un maximum de 21 positions, parce que ça peut rester la même position de promoteur, parce que je n'ai pas nécessairement une habilité de dire forcément que ce sera choisi le modèle exact d'éolienne avant la fin de la période.

**LE COMMISSAIRE :**

40

Oui, donc c'est 20 éoliennes si c'est le modèle Vesta, c'est 21 si c'est le modèle Enercon, selon notre compréhension des documents qui nous ont été présentés. Vous avez étudié 22 emplacements

au total?

**M. ALBERTO PRINA :**

5 C'est bien ça.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Donc, en date d'aujourd'hui, est-ce que vous pourriez nous dire quels seraient les critères pour éliminer le vingt-deuxième emplacement, comment vous allez procéder, qu'est-ce qui serait...

**M. ALBERTO PRINA :**

15 Pour éliminer le vingt-deuxième, en fait, le critère serait plutôt... Bien, si on prend les 20 éoliennes, dans ce cas ici, on aura deux emplacements, je dirais, de réserve.

20 Nous, on sait déjà à ce jour les 20 emplacements qui sont préférables dans un point de vue de ressources de vent. Je crois que les emplacements, l'un avec l'autre, dans un point de vue d'impact se ressemblent beaucoup, ça fait qu'il n'y a pas des emplacements particuliers qui sont beaucoup plus contraignants que les autres.

25 Ça fait qu'à la fin, ça serait juste une question de voir avec l'équipe qui gère les ressources de vent, voir un peu si les vents éoliens sont bien ceux-ci ou si on veut changer le chemin d'implantation et/ou avec les autres parties prenantes du projet. Mais je vois, les vents deux positions, d'un point de vue si on ne parle pas du côté ressources de vent, sont assez interchangeable, je pense, d'un point de vue d'impact.

30 Ça fait que pour le moment, c'est ce qu'on croit d'avoir compris, que dans un point de vue d'analyse d'impact, dans les impacts, ça a fait avec les 21 éoliennes peut-être jugées le plus pire.

Je ne sais pas si ça répond à la question.

**LE COMMISSAIRE :**

35 Ça répond en partie. Je présume que vous seriez quand même en mesure de nous dire... de désigner les deux emplacements qui sont susceptibles d'être retirés du projet advenant...

**M. ALBERTO PRINA :**

40 Sûrement. En fait, c'est ce qu'on va faire même dans les prochaines semaines, on va pouvoir

entamer les discussions avec le ministère de l'Environnement en envoyant tous les différents compléments d'informations qui peuvent être utiles au ministère pour l'analyse technique finale, incluant des modifications qui ont eu lieu minimales au cours de nos efforts auprès de la CPTAQ. Il y a des changements là qu'on veut partager avec le ministère de l'Environnement.

5

Et aussi, au-delà de ça aussi, on va confirmer aussi le numéro des éoliennes, ainsi que ceux qui sont les éoliennes privilégiées. Mais je crois d'avoir compris que de toute façon, ce qui sera fait, c'est que le ministère prendra le nombre d'éoliennes et jugera... et les mettra sur le... pour être conservative, les mettra sur les positions qui sont les plus contraignantes d'un point de vue d'impacts.

10

Mais je dis encore, les positions sont vraiment assez interchangeable, il n'y a pas vraiment des éoliennes qui sont vraiment différentes d'un point de vue de...

**LE COMMISSAIRE :**

15

Oui. Vous avez parlé de la CPTAQ, est-ce que la décision, est-ce que les conditions ou les exigences imposées par la CPTAQ sont connues aujourd'hui de façon définitive?

**M. ALBERTO PRINA :**

20

Oui, on a reçu la décision finale de la CPTAQ le mois de mars, je vais dire, ça fait que le parc a été autorisé au complet sans des conditions particulières. Il y a des conditions carrément dans la décision, mais rien de contraignant.

25

On a fait beaucoup de travail avec les propriétaires fonciers et l'équipe de construction préalable, en fait, même au dépôt de l'étude d'impact pour être sûr qu'on s'est placé bien dans un côté environnement et dans un côté agriculture. Ça fait que, et c'est pour ça que les changements qu'on a vus arriver, les ajustements qu'on a vu arriver après les démarches avec la CPTAQ sont vraiment minimales.

30

On a déposé un document à cet effet avec vous, en expliquant un peu où sont les changements, quels types de changements ils sont. Si vous voulez, on peut aller à travers le document aussi.

**LE COMMISSAIRE :**

35

Enfin, je pense que... en fait, dans les critères que vous avez déjà présentés pour déterminer le positionnement définitif des éoliennes, outre la CPTAQ, il y avait justement, comme vous l'avez mentionné, les ententes avec les propriétaires fonciers, est-ce que ça, c'est terminé également, est-ce que c'est finalisé?

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui. Bien, en fait, pour les ententes avec les propriétaires, où on est là, maintenant, on a une sélection de terres optionnées pour le projet.

5

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

10

**M. ALBERTO PRINA :**

Dans ces terres optionnées par les propriétaires fonciers, on a une sous-sélection qui est la sélection où on va installer de l'infrastructure. Les propriétaires terrain sont... ont toute l'information, ils savent, en fait, où on va s'installer avec la structure pour les 22 emplacements potentiels.

15

**LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum.

20

**M. ALBERTO PRINA :**

Même avec les ajustements faits au cours de la CPTAQ, et on a tenu au courant les propriétaires fonciers privatement, mais aussi au cours des différentes séances d'informations publiques qu'on a eues, la dernière, c'était en janvier. Ça fait que tous les propriétaires sont au courant du schéma d'implantation.

25

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, les discussions avec les propriétaires fonciers ne sont donc plus un critère pour déterminer les emplacements définitifs, puisque toutes les options sont réglées. Est-ce que les tests géotechniques ont été finalisés?

30

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, on a fait des études de géotechnique. Aussi, on a fait beaucoup de travail en amont avec un de nos contractants qui ont l'expertise, en fait, de construire les parcs éoliens pour être sûr qu'en fait, d'un point de vue de constructibilité, le schéma d'implantation marche.

35

40

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

5 **M. ALBERTO PRINA :**

10 Parce que souvent, on pourrait faire des hypothèses, et après, aller sur le chantier voir que bien, effectivement, on ne peut pas aller dans cette direction parce qu'il y a un problème géotechnique. Mais on a tout fait, on a complété l'année dernière les études géotechniques, ça fait que... et l'étude de constructibilité, de transport des pales, et caetera, on est confiant que ce qu'on a marche.

**LE COMMISSAIRE :**

15 Donc, sans modifications majeures aux emplacements qui ont déjà été désignés.

**M. ALBERTO PRINA :**

20 Tout à fait, c'est une chose qu'on ne veut pas carrément, parce qu'on a un schéma déjà autorisé aussi aux fins de la CPTAQ, c'est un dossier qu'on ne veut pas aller en dehors de ce qu'on a autorisé.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Deux questions, monsieur Prina.

Je reviens sur les propriétaires fonciers, simple précision, vous en avez combien qui sont concernés par l'implantation des éoliennes, est-ce qu'il y a des propriétaires fonciers qui ont plus qu'une éolienne sur leur terrain?

30 **M. ALBERTO PRINA :**

Oui. Je vais juste me référer. En fait, on avait les données dans la présentation initiale qu'on a faite, je prends juste ça pour ne pas dire des choses erronées.

35 Ça fait que oui, alors au total, on a 78 propriétaires participants au projet qu'on a optionné, 30 de ces propriétaires fonciers ont de l'infrastructure, que ce soit une éolienne, des câbles connecteurs ou des routes d'accès.

40 Et il y a des instances avec des propriétaires que soit ils ont plus d'une éolienne du parc Canton MacNider ou soit on a des autres instances où on a des propriétaires qui sont propriétaires d'une éolienne de Saint-Damase et qui sont aussi soit dans la même parcelle ou dans le même lot ou dans un

autre lot d'une autre propriété aussi propriétaire d'une éolienne du Canton MacNider, pas très souvent, mais on a des propriétaires comme ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

5

OK. Puis vous avez mentionné en début de votre intervention que vous avez préparé, si j'ai bien compris, un peu d'informations sur – je vais le dire en anglais – le set up final suite à la décision de la CPTAQ, est-ce que vous pourriez le présenter tout de suite si ce n'est pas trop long?

10

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, ce n'est pas trop long, je peux le présenter sans souci.

**LA PRÉSIDENTE :**

15

D'accord.

**M. ALBERTO PRINA :**

20

Avec cette présentation, on voulait... le schéma d'implantation, c'est sur le total, c'est un peu petit de voir sur l'écran. Ce qu'on voulait faire, c'est on voulait faire un tableau récapitulatif avec les exemples des changements majeurs, mais toujours minimes qu'on a faits au cours de la CPTAQ.

**LA PRÉSIDENTE :**

25

Majeurs, mais minimes.

**M. ALBERTO PRINA :**

30

Exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

35

**M. ALBERTO PRINA :**

Voilà. Ça fait qu'ici, on regarde, c'est un peu juste un résumé de l'échéancier jusqu'à ce jour ici et quand est-ce qu'on a fait des changements au schéma d'implantation.

40

Comme on voit ici, la dernière... le dernier changement, c'était en novembre 2024 et c'était suivant les discussions et la démarche CPTAQ. Avant ça, le dernier amendement, c'était celui de l'addenda 1 à l'étude d'impact, fourni au ministère de l'Environnement.

5 Ici, c'est un tableau qui est, en fait, récapitulatif de tous les changements qu'on a faits corrélatifs aux démarches du CPTAQ. Je vais assez vite, mais vous pouvez m'arrêter.

10 Ici, on a retiré un accès temporaire, ça fait que c'est assez simple. Sur les éoliennes 14, 15 et 16, on a fait de petits changements vraiment de 5 à 30 mètres, on a ajusté l'emplacement vraiment de l'éolienne pour faire sûr d'éviter des érablières.

15 Et un peu la même chose pour les éoliennes, on voit là, les éoliennes 12, 17, 28, 29, 30 et 32, on a réajusté les schémas, encore là pour soit éviter des terres agricoles ou en culture, soit éviter des érablières, mais on a fait de petits microajustements pour que je vais vous faire voir des exemples pour être sûr qu'on ait l'idée le plus possible des enjeux de la commission, de la CPTAQ.

Au niveau global aussi, cette diapositive montre un peu les changements avec des numéros totaux. On parle ici avec la zone d'implantation du projet, ça, ça ne change pas, c'est 151 hectares.

20 Les schémas d'accès, ils ont changé légèrement. Il y a plus ou moins un kilomètre de plus de chemin d'accès, et ça, c'est lié au contournement de certaines soit érablières ou soit un terrain en agriculture.

25 Pour les zones agricoles, vraiment, il n'y a pas beaucoup de changements, c'est plutôt on change la répartition entre zone agricole et zone non agricole, mais il n'y a pas des gros changements au niveau d'hectares. Peuplement forestier, on a quelques parties d'hectares, ça, c'est 45 contre 44.5 hectares de différence pour les pertes permanentes.

30 Et, en fait, pour les peuplements à potentiel acéricole, ici, on a une diminution des impacts pour ça avec le nouveau schéma d'implantation. C'était un peu le but, en fait, de ça, ainsi que la diminution des impacts sur les érablières exploitées.

35 Les impacts sur le milieu humide, encore, je dirais des changements assez mineurs, avec une légère hausse sur les pertes permanentes, mais on reste sur le 1.5, 1.6 hectare, et pas de changement sur le nombre de franchissements au milieu hydrique.

40 Je vais aller vite ici. Comme ça, sur ce qui ont été les changements, ici, c'était le chemin retiré pour la CPTAQ. Ici, on voit le déplacement, on ne le voit presque même pas le déplacement de l'éolienne 14 de cinq mètres.

Ici, on voit deux déplacements de deux autres... Bien, on le voit le déplacement d'une éolienne de 20 mètres pour encore chercher d'éviter une érablière et faire sûr que la route qui collecte les deux éoliennes, au lieu de couper certains coins des érablières, passer un peu, chicaner un peu autour des érablières.

5

Une chose similaire ici pour l'éolienne 16, c'était un déplacement de 30 mètres, encore là, minime pour éviter ce coin d'érablière. Ici, c'était un autre ajustement. Encore ici, on a ajusté et la route d'accès pour l'éolienne 12 pour maximiser l'utilisation de chemin qui était existant déjà pour le parc de Saint-Damase.

10

Ici, sur ces trois éoliennes ici, on le voit en petit, mais on a fait aussi des microajustements pour éviter des terrains d'exploitation agricole. Et encore ici, un ajustement sur l'éolienne 30 pour éviter une érablière potentielle.

15

Ça fait que juste pour donner, je pense que c'est plus facile de voir avec des images les ajustements assez, je dirais, minimes qu'on a fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

20

Merci beaucoup, monsieur Prina.

On va aller... nous avons deux intervenantes en ligne pour des questions. En attendant que madame Morand soit disponible et se branche, monsieur Benoit, une dernière question.

25

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, certainement.

30

Est-ce que vous pourriez nous parler de... en fait, vous considérez deux fournisseurs pour les éoliennes, hier, vous nous avez parlé d'un manufacturier pour les tours, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire où les diverses composantes seraient fabriquées?

**M. ALBERTO PRINA :**

35

Bien, de façon définitive, non, ça, c'est un peu à la gestion de manufacturier. Je peux donner des exemples d'où on sait que les composantes peuvent arriver.

Par exemple, pour la nacelle, la partie du noyau de la tour, c'est un composant qui pourrait arriver soit de l'Asie, la Chine, soit de l'Europe aussi.

40

Pour les pales, on a un fournisseur qui fabrique les pales au Portugal, les autres fournisseurs ont des plans en Chine, en Europe aussi.

5 Mais ça, c'est vraiment la chaîne d'approvisionnement du fournisseur, c'est quelque chose qu'aussi, ça change avec les années, ça dépend un peu de quelle charge de travail ils ont. Les différents projets peuvent aller se servir de chaîne d'approvisionnement légèrement différentes, mais c'était plutôt pour donner un contexte, enfin, pour donner des exemples.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Et pour la tour?

**M. ALBERTO PRINA :**

15 Pour la tour, les plans, c'est de faire le tour dans les ateliers de Marmen à Matane.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Est-ce qu'on peut prendre ça pour acquis ou c'est simplement quelque chose que vous explorez à l'heure actuelle?

**M. ALBERTO PRINA :**

25 Bien, le plan, c'est absolument de faire ça. Le fait qu'on n'a pas encore signé le contrat avec le fournisseur des éoliennes, je ne peux pas vous dire à ce jour-là qu'on a quelque chose de signé, mais pour nous, c'est vraiment important, parce qu'à part le fait qu'on cherche toujours de maximiser les retombées locales, on a aussi pris des engagements auprès d'Hydro-Québec avec le contrat d'approvisionnement en énergie.

30 Ceci, c'est un projet avec le milieu local, avec des engagements sur les continues québécoises et les continues régionales. Ça fait que le fait de faire les tours au Québec, c'est une chose qu'on doit faire pour ici.

35 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 Merci, monsieur Prina.

Alors, maintenant, si c'est possible, nous allons rejoindre madame Louise Morand.

Bonjour, madame Morand.

5 **M. RAPHAEL SIOUI :**

Vous pouvez activer votre micro, madame Morand.

10  
SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS  
REPRISE DE LA SÉANCE

15 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, on va essayer de régler le problème de micro de madame Morand, alors, en attendant, on va essayer, on va tenter de joindre madame Janie Vachon-Robillard.

20  
**POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA**  
**M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD**

**M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD :**

25  
Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah.

30 **M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD :**

J'ai heureusement pu activer mon micro.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame Vachon.

**M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD :**

40  
Oui, bonjour, rebonjour. Alors, j'ai deux questions aujourd'hui.

Une première sur les propriétaires fonciers qui ont accepté d'avoir une ou plusieurs éoliennes sur leur terre, est-ce qu'ils habitent ladite terre ou ils habitent à plusieurs kilomètres, dans un autre village ou ailleurs?

5 J'aimerais connaître le pourcentage des gens qui ont accepté d'avoir une éolienne qui habitent effectivement le territoire et qui vont être près des éoliennes.

**LA PRÉSIDENTE :**

10 Monsieur Prina?

**M. ALBERTO PRINA :**

15 Ce que je peux dire sur ça, on peut répondre de façon qualitative, si après, on voit quelque chose de quantitatif, on peut le soumettre.

20 Mais j'appellerais, en fait, Simon Bélanger à m'aider ici, parce qu'il vit dans le coin, il sait exactement qui, en fait, vit dans la proximité des éoliennes ou pas, ça fait que juste pour donner un ordre d'idée du nombre de propriétaires qui sont proches ou le pourcentage qui ne vivent pas dans le coin.

**M. SIMON BÉLANGER :**

25 Oui, bonjour.

30 Donc, vraiment, je dirais au moins la moitié habitent dans la région, sinon, c'est des gens qui n'habitent pas la région, mais que leur famille rapprochée habite la région. On n'a pas vraiment de cas où des gens qui sont complètement externes à la région auraient des... seraient propriétaires de terre, tout le monde qui a un terrain dans le projet a un lien assez rapproché.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Mais la question de madame Vachon, c'est vraiment est-ce qu'il y a des gens... c'est quoi la proportion, finalement, de propriétaires fonciers qui vont hériter d'une éolienne qui vivent à proximité de l'éolienne. C'était bien ça, madame Vachon?

**M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD :**

40 Oui, c'est ça, parce que là, la région, si ça veut dire le Bas-Saint-Laurent, ce n'est pas ça que je veux savoir. Les gens qui ont signé, qui vont avoir une éolienne à environ un kilomètre de leur maison,

est-ce qu'on peut avoir le pourcentage de ça?

**M. SIMON BÉLANGER :**

5 Il faudrait faire l'analyse, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

10 Étant donné que vous les connaissez, vous nous avez parlé de 78 propriétaires, 30 propriétaires, je pense que vous pouvez faire le décompte, puis peut-être nous revenir avec l'information, je peux comprendre que vous ne l'ayez pas sous la main directement.

**M. ALBERTO PRINA :**

15 On peut revenir assez facilement, c'est juste une liste à compléter avec les propriétaires, ceux qui habitent et à quelle distance.

**LA PRÉSIDENTE :**

20 D'accord. Ça fait que madame Vachon, la réponse va venir, elle va être claire, mais un petit peu plus tard.

**M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD :**

25 Pas de problème, merci beaucoup.

Et ma deuxième question, c'est par rapport à la durabilité des éoliennes. Alors, on a vu souvent 30 ans pour les projets éoliens, et là, dans celui-ci, on voyait que c'était plutôt 25 ans.

30 On se demandait qu'est-ce qui fait que... s'il y a un choix à faire, par exemple, moi, personnellement, je choisirais une toiture qui est garantie 30 ans plutôt que 25, ça fait que je me demandais, t'sais, qu'est-ce qui fait en sorte – parce que c'est déjà court, 30 ans pour une durée de vie d'une installation énergétique, donc je voulais savoir par rapport à ça.

35 Puis si je peux rajouter des questions de durabilité, ce serait de savoir les pales, est-ce que c'est quelque chose qu'on change plusieurs fois dans ces 25 années-là ou c'est juste à la fin, et est-ce qu'il y a une possibilité qu'il y ait une durée de vie plus grande? Parce qu'on fait des travaux après 25 ans, puis après ça, ça dure dans le temps ou après 25 ans, on démantèle puis on en refait?

40 C'est ça que je voudrais savoir, merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Vachon.

5 Juste une petite précision. Souvent, on emploie l'expression durée de vie de 25 ans ou de 30 ans ou de 35 ans, et ça, c'est inscrit dans le contrat du fournisseur, mais je pense qu'on devrait plutôt parler de longévité contractuelle, parce que le contrat avec le fournisseur est de 25, 30, 35 ans, mais monsieur Prina va pouvoir nous éclairer à savoir si, d'une part, j'imagine, en tout cas, si j'étais lui, moi, j'aimerais ça que ça se poursuive après tous ces efforts.

10

**M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD :**

Moi aussi.

15

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous aussi, hein. Et j'aimerais aussi savoir, comme le demande madame, bon là, j'ai un blanc, ça fait que je vous laisse aller, monsieur Prina, puis ça va me revenir, mais vous avez compris le sens de la question?

20

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui oui oui, tout à fait. C'est très bonne question.

25

Je vais commencer pour juste faire une distinction, comme vous l'avez fait. Les 25 ans sont vraiment les 25 ans de contrat avec Hydro-Québec, ça ne veut pas dire que les installations durant 25 ans et après, elles ne sont pas opérables.

30

Ce qu'on souhaite, c'est que ce qu'on planifie aussi de faire, comme ça s'est fait aussi dans l'hydroélectrique, c'est au bout de 25 ans, de refaire un autre contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec pour être sûr qu'on peut utiliser tout ce qu'on a sous les mains comme durée de vie de parc.

35

Durée de vie de parc, qu'après, juste pour vous donner des ordres d'idée, c'est différent dans les différentes régions, situations climatiques, technologies, mais on voit raisonnable d'avoir une durée de vie de parc de 35 ans, autour de cet âge ici.

40

Avec un autre... je dirais une autre variable qui sont les projets de... on les appelle *repowering*, de réfection des parcs au bout d'un certain moment, on pourrait dans 20, 25 ans, dire qu'on change des composantes majeures pour nous permettre d'aller encore plus loin avec la durée de vie du parc.

Mais sûrement, la durée de vie du parc n'est pas le 25 ans du contrat d'électricité avec Hydro-Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

5

Et madame Vachon s'interrogeait sur la durée de vie, là c'est vraiment la durée de vie des pales, est-ce que vous devez, est-ce que les pales doivent être changées à intervalle régulier ou pour la durée de votre contrat, c'est toujours les mêmes pales qui sont en opération?

10

**M. ALBERTO PRINA :**

Bien, les pales, encore là, ce sont des spécifiques liées aux conditions soutenues par les pales, c'est différent sur certains parcs avec les conditions de vent.

15

Mais ce que je peux dire, caractère général, les pales se changent. Oui, ça ne se change pas de façon régulière, soit on les change si on a un défaut, et ça, c'est fait, normalement, on change une pale sur une éolienne, parce qu'il y a un problème, il y a une fissure, soit il y a une question qu'on est arrivé à la fin de la durée de vie de pale.

20

Bien encore là, je ne veux pas me prononcer avec des détails exacts, parce que c'est vraiment variable, en respect à l'usage, les conditions, comment le parc est opéré, mais on pourrait penser de faire des changements de pales, de commencer à le faire après les 25 ans, mais ça ne veut pas dire que la durée de vie du parc, c'est 25 ans.

25

Ça, on commence, c'est dans les plans financiers du parc, c'est d'effectivement faire, au fur et à mesure que le parc devient plus vieux, bien, on fera des interventions un peu plus, je dirais, comme le remplacement des pales, un peu le remplacement d'autres composantes des éoliennes pour permettre que la vie de parc au complet se maximise.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

35

Juste une petite précision. Dans une optique de remplacer le moins souvent possible les pales, parce qu'étant donné la composition des pales, les avenues de recyclage, on pourra y revenir, mais les avenues de recyclage, réutilisation, tout ça, ce n'est quand même pas si évident, est-ce que vous pouvez demander à votre fournisseur de pales, étant donné les conditions climatiques qu'on rencontre au Québec, est-ce que vous pouvez lui spécifier des paramètres qui vont faire en sorte que la pale va avoir une durée de vie améliorée par rapport à nos conditions climatiques?

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui. En fait, je répondrais en premier pour dire qu'on est un peu... je vais dire que les objectifs dans ce sens ici sont un peu tous les mêmes, tous les différents acteurs ont les mêmes objectifs.

5

Nous, mon veut carrément que les pales durent le plus longtemps possible. Le fournisseur, quand ils font le design de l'éolienne pour le Québec, par exemple, on met déjà, et ça, c'est aussi une condition d'Hydro-Québec, mais on demande aussi des systèmes importants qui permettent le dégivrage des pales pendant l'hiver, qui aide aussi à faire sûr qu'on travaille dans des conditions optimales.

10

Ça fait que oui, il y a le chauffage des pales, il y a aussi le fait que dans un point de vue de design de pales eux-mêmes, sur le design, il n'y a pas vraiment un design plus robuste à choisir dans la sélection, mais ce qu'on fait aussi, c'est qu'avec le contrat d'Hydro-Québec, on demande à travers le fournisseur des éoliennes de s'engager à... je peux dire à produire un certificat qui démontre que les spécifications des éoliennes et les designs des éoliennes permettront, en fait, à ces éoliennes de marcher pour la durée de vie du contrat.

15

Ça fait que pour 25 ans, on aura un document du fournisseur des éoliennes qui dit que ces éoliennes, avec les paramètres qu'on a à ce jour, pour opérer à Saint-Damase, elles sont conçues pour opérer au moins 25 ans.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Une genre de garantie?

25

**M. ALBERTO PRINA :**

C'est un genre de... oui, c'est un document d'ingénieur qui dit que oui, on a fait les calculs qu'il faut pour vous dire, pour démontrer que oui, ce type de design est assez robuste pour au moins, sans rien changer de façon, par exemple, pour les pales ou autre chose, avec les conditions qu'on connaît de la région, on peut marcher jusqu'à 25 ans.

30

Après ça, ça devient un peu un discours de travailler avec... après les 25 ans, de travailler avec ceux qui font la maintenance du parc et le fabricant pour voir si, après, on peut faire des ententes préventives ou autre chose comme ça. Mais on est un peu tous avec le même bout d'étendre le plus possible la durée de vie du parc sans trop changer.

35

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

40

Madame Vachon, si vous le voulez bien, on va aller voir auprès d'Hydro-Québec qui est avec nous cet après-midi pour savoir pourquoi les durées, la longévité des contrats varie comme ça.

Alors, monsieur Estevan?

5

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

Oui, bonjour. Michael Estevan, délégué en approvisionnement énergétique.

10

Effectivement, le contrat du parc éolien Canton MacNider a une durée de vie de 25 ans, comme a noté madame.

Oui, ce qu'on a vu par la suite dans les appels d'offres subséquents, c'est qu'on voit des durées de contrat plus longues.

15

Donc, dans le cadre de l'appel d'offres du 300 mégawatts, en fait, ce qui était demandé, c'était que les promoteurs nous fournissent un certificat de durée de vie de l'équipement du manufacturier, des turbines, qui attestait une durée de vie pour laquelle le contrat allait avoir sa durée.

20

Donc, par exemple, si le manufacturier pouvait me garantir 30 ans, le promoteur pouvait, dans sa soumission, nous soumettre un projet qui aurait eu une durée de vie contractuelle de 30 ans.

Dans le cas du projet de Canton MacNider, bien, le certificat de durée de vie des équipements était d'une durée de vie de 25 ans, donc le contrat a une durée de 25 ans.

25

Dans le fond, l'objectif, c'est simple, pour Hydro-Québec. Nous, évidemment, on a besoin de ces parcs éoliens là, on a besoin de leur production, on veut qu'ils produisent à un niveau optimal. Donc, c'est une manière pour Hydro-Québec d'assurer que le productif du parc allait être constant sur la durée de vie du contrat, qu'on pourrait se fier sur la production de ce parc-là pour nos bilans énergétiques, et puis voilà. C'était la raison en arrière de la demande d'avoir un certificat de durée de vie utile des équipements des manufacturiers.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Estevan. Monsieur Benoit?

35

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Tout ça soulève la question du potentiel de récupération, recyclage, est-ce que – question pour monsieur Prina, est-ce que vous êtes en mesure de commenter le potentiel de récupération, par

40

exemple, de certaines composantes à tout le moins?

**M. ALBERTO PRINA :**

5 Oui, on a fait quelques diapositives juste pour parler de ça, si on peut le mettre à l'écran.  
Je demanderais à mon collègue Gaétan Mercier d'en parler.

**LA PRÉSIDENTE :**

10 Ce ne sera pas très long, madame Vachon, on va procéder à une petite présentation.

**M. ALBERTO PRINA :**

15 Cette présentation ici, ça touche beaucoup la fin de vie, le démantèlement du parc, et aussi, on parle aussi du recyclage en général et du recyclage des pales.

Je laisse à Gaétan Mercier de faire la présentation.

**M. GAÉTAN MERCIER :**

20 OK, merci. En fait, Gaétan Mercier avec Clearlight.

Comme ça, aujourd'hui, j'ai, en fait, une présentation qui parle du démantèlement pour le parc éolien de Canton MacNider.

25 Essentiellement, le démantèlement, on parle à la fin de la vie du projet, puis nous, ce qu'on revoit à ce point-ci, c'est que pour le démantèlement, on parle de 85 à 90 % des composantes des éoliennes qui sont recyclables ou réutilisables. Puis on parle, en fait, des métaux, cuivre, acier qui seront recyclés.

30 Puis aussi, on peut voir en bas de la diapo, les composantes, en fait, du projet puis les éléments constructifs puis les matériaux utilisés. Ça, en fait, c'est un tableau qui sort directement de RECYC-QUÉBEC, qui a été aussi inclus dans notre étude d'impact.

35 Si on peut passer à la prochaine, on va parler principalement du processus de démantèlement des éoliennes. Essentiellement, nous, on n'a pas développé un plan de démantèlement même, on a établi les grandes lignes à l'intérieur de l'étude d'impact.

40 Puis pour le démantèlement, certainement avoir un plan de gestion pour les déchets, les matières résiduelles qui pourraient en résulter, qui serait, en fait, un PGMR, qui serait développé principalement pour le processus de démantèlement.

Certainement un plan de sécurité, puis un résumé, en fait, des grandes lignes du processus de démantèlement telle la section 6.4 de l'étude d'environnement, de l'étude d'impact sur l'environnement.

5 Sur la procédure globale résumée ci-dessous, en fait, comprend toutes les étapes. De façon générale, le projet va obtenir tous les permis nécessaires, parce que là, on parle d'ici 25 ans, il va y avoir certainement des permis qui seront nécessaires pour le démantèlement.

10 On peut dire de façon générale que le démantèlement d'une éolienne serait réalisé dans un processus de construction, mais à l'inverse.

Aucune nouvelle construction permanente n'est nécessaire, les solutions temporaires pour l'utilisation de l'équipement lourd et le site peuvent être nécessaires, par exemple, tapis de bois et autres pourraient être nécessaires au démantèlement.

15 Toutes les fluides de refroidissement, le chauffage, lubrification seront vidangé et collecté dans les contenues qui seront transportés conformément au plan de gestion qui sera mis en place pour les matières résiduelles.

20 Les équipements en surface, si on parle du parc éolien, seront enlevés, comme on l'a indiqué à l'intérieur de l'étude d'impact. La nacelle sera d'abord enlevée, puis les sections de la tour, et aussi les transformateurs.

25 Ces activités nécessitent l'utilisation de grues, comme en fait, les mêmes types de grues qui sont utilisés pour la construction.

30 Les fondations des éoliennes, jusqu'à présent, nous allons nous assurer qu'on suit la réglementation qui est applicable. Nous avons indiqué ici un mètre, mais à l'intérieur de l'étude d'impact, nous avons mentionné que nous allons nous assurer de suivre la réglementation applicable au moment du démantèlement.

35 Les câbles électriques seront retirés complètement, c'est aussi de suivre... en fait, c'est le règlement municipal qui est applicable.

Dans les zones agricoles, il y a une couche supérieure d'un mètre qui sera excavée et remplacée, puis on a d'autres détails aussi qu'on inclut à l'étude d'impact, à la 6.5.1

40 Les chemins d'accès construits pendant la construction seraient remis après construction, si on peut dire, à moins d'avis contraire avec le propriétaire foncier, qu'il y aurait une consultation qui serait faite à ce moment-là.

Après ça, au numéro 9, drainage agricole qui serait endommagé lors du processus de démantèlement serait corrigé par des entrepreneurs compétents et qualifiés.

5 En fait, les aires de grutage des éoliennes seront enlevées de la même manière que les chemins d'accès. Les tours et les pales seront coupées en place pour faciliter le transport.

Bon, des mesures de contrôle de poussière seront mises en place au besoin, parce que nous allons avoir du transport plus élevé que durant l'exploitation.

10 Déconnexion et déterrement du poste collecteur, il y a de l'information aussi toujours à l'intérieur de l'étude d'impact. Déménagement, réutilisation ou vente du bâtiment d'exploitation, parce que nous avons prévu de mettre sur place, en fait, un entrepôt et aussi un bâtiment d'exploitation.

15 Toutes les composantes démantelées seront transportées vers des installations appropriées comme indiqué dans le tableau 6.6 de l'étude d'impact. Là, on voit, il y a trois sous-items.

Si on passe au seizième, en fait, après le démantèlement, des programmes de revégétalisation seront mis sur place, et aussi, il y aura une surveillance qui sera faite par la suite.

20 Certainement, nous avons aussi des obligations en vertu de la CPTAQ pour s'assurer que les rendements des terres agricoles sont revenus aux mêmes performances qu'avant construction.

25 La diapo 5, il y a d'autres détails que nous avons inclus à l'intérieur de l'étude d'impact, en fait, en réponse à des questions qui avaient été posées par le ministère, ça fait qu'il y a de l'information additionnelle qui est disponible.

30 Puis comme dernière diapo, on en a touché un peu concernant la gestion des pales à la fin de la vie du parc. En fait, il y a certaines... certains programmes qui est présentement en place qui trouvent à rechercher des avenues possibles pour le recyclage des éoliennes ou pas les éoliennes, mais les pales qui seront installées, puis je pense qu'il y en a trois qu'on voudrait identifier qui sont présentement en place, qui sont très prometteuses, qui pourraient nous aider au moment 25 ou plus tard, dépendant de la fin de la vie du projet.

35 En 2023, en fait, un turbinier Vestas a annoncé qu'il avait mis au point une façon, une solution permettant de décomposer chimiquement les résines époxy des pales d'éoliennes de fabrication, qui est ancienne, en matériaux utiles pour la réintroduction dans l'industrie. Ça fait que selon, nous, c'est un avancement qui est très important, qui rendrait, en fait, ce qui existe présentement en utilisation et aussi future les façons de décomposer, si on peut dire, rapidement les pales pour utilisation ou valorisation des produits.

40

5 Deuxième point, je pense que ça serait de... il y a un groupe danois de l'industrie éolienne qui a été créé qui cherche à mettre... on appelle ça ici un passeport, mais un genre de standard pour la fabrication des éoliennes ou les pales, qui rendrait à la fin de la vie des matériaux plus recyclables pour utiliser dans l'industrie. Ça fait qu'on croit que ça, c'est un autre programme qui est promettant pour améliorer l'utilisation, le recyclable des pales.

10 Le dernier point, en fait, je pense que ça a pris source ici au Québec, c'est l'entreprise canadienne FibreCycle propose des produits de base de turbines recyclées. C'est un matériel appelé EcoFRP, c'est un produit qui est fabriqué à partir de pales d'éoliennes utilisées pour produire des filaments de PETG, qu'ils peuvent utiliser dans divers domaines tels que l'équipement médical, les contenants, les emballages en plastique. Pour plus d'informations, on a inclus les liens internet à la fin des trois points.

15 Ça fait qu'en bout de ligne, le parc, les pales du parc éolien vont vraisemblablement être fabriquées à base de résine époxy typique, avec de la fibre de verre et la fibre de carbone.

Puis c'est, en fait, ma dernière diapo pour la capsule.

20 **LE COMMISSAIRE :**

Vous allez pouvoir nous envoyer votre présentation?

25 **M. GAÉTAN MERCIER :**

Oui, certainement.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Et sur le même sujet, nous avons compris que vous déposez ou vous allez déposer des garanties à Hydro-Québec et à la CPTAQ pour assurer le démantèlement dans 25 ans.

35 Donc, question pour Hydro-Québec, peut-être monsieur Estevan, dans quelles mesures les garanties financières que vous allez recevoir vont assurer le démantèlement advenant l'incapacité de l'initiateur ou un défaut contractuel de l'initiateur dans 25 ans?

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

40 Oui. Donc, effectivement, dans le cadre du contrat, on demande des garanties de démantèlement pour le parc éolien.

Les montants, là j'essaie de retrouver, si vous me donnez une petite seconde, je veux juste retrouver exactement qu'est-ce qui est demandé dans le contrat.

5 Je cherche les garanties, là j'ai trouvé la clause de démantèlement, mais au niveau des garanties financières.

10 Donc, j'essaie de voir si on avait les montants, mais dans le fond, ce que la garantie sert à faire, c'est cinq ans avant la fin de la vie du contrat, donc à la vingtième année du contrat, et le fournisseur devra nous fournir les garanties.

15 Dans le fond, ce qui est cherché par ces garanties-là, c'est d'avoir une idée de ça va ressembler à quoi les coûts de démantèlement. Donc, ce qui est dit, c'est qu'on doit recevoir un rapport qui va détailler le plan, les coûts nets de démantèlement.

20 Donc, dans un démantèlement, c'est important de comprendre que oui, il y a des coûts, mais il y a aussi des revenus potentiels, donc il faut avoir une idée claire de ce ça va représenter, autant les coûts que les revenus, par exemple, le recyclage de l'acier des tours peut avoir une valeur monétaire assez significative.

25 Donc, nous, ce qu'on cherche à avoir, c'est la valeur nette et puis la garantie devra couvrir cette valeur nette là de démantèlement, pour qu'on s'assure qu'advenant un défaut du fournisseur de démanteler le parc, bien, on a les garanties suffisantes pour assurer qu'on couvre vraiment l'entièreté de l'entreprise de démantèlement.

30 Donc, ça doit... ce rapport-là doit être fait par une firme externe, on ne se base pas... une firme neutre, externe, on ne se base pas nécessairement sur l'évaluation seulement du fournisseur, elle va être contre-expertisée à l'interne par Hydro-Québec pour s'assurer que l'évaluation fait du sens. Et puis à ce moment-là, bien, on s'entend sur la valeur des garanties de démantèlement qui devront nous être fournies cinq ans avant la fin de la durée de vie du contrat.

35 Donc, c'est un peu comme ça que ça fonctionne, le démantèlement.

Évidemment, puis peut-être faire aussi le pont avec la question précédente de madame, on sait très bien que ce qui est très difficile pour un promoteur dans un développement de parc éolien, c'est l'acceptabilité sociale pour avoir sa localisation.

40 Évidemment, la volonté d'Hydro-Québec dans le futur contrat 25 ans, oui, effectivement, peut-être que par une bonne maintenance pourrait... la durée de vie pourrait être extensionnée. Là, pour l'instant, on n'a pas encore de plan clair sur comment ça va se traduire contractuellement, mais il y a une volonté très forte de la part d'Hydro-Québec de s'assurer que les projets de production d'électricité déjà établis

puissent continuer à opérer le plus longtemps possible sur les mêmes sites, pour éviter des impacts environnementaux additionnels à développer de nouveaux sites.

Donc, ça, c'est un peu notre revue sur cette question-là.

5

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Estevan.

10

J'aurais peut-être une dernière question avant qu'on passe à madame Morand qu'on va essayer de recontacter. Monsieur Estevan, ça consiste en quoi le véhicule financier des garanties financières?

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

15

Des lettres de crédit.

**LA PRÉSIDENTE :**

20

Des lettres de crédit.

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

25

Oui. C'est des lettres de crédit irrévocables et inconditionnelles qui doivent être émises par une banque pour garantir ces montants-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

30

Madame Vachon, merci. Si jamais vous avez d'autres questions, bien, vous pouvez vous réinscrire au registre. Merci infiniment.

**M<sup>me</sup> JANIE VACHON-ROBILLARD :**

35

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

40

Je vous remercie.

On va maintenant essayer de contacter madame Morand.

Madame Morand, est-ce que vous m'entendez? Vous m'entendez, mais moi, je ne pourrai pas vous entendre, est-ce que c'est ça que je dois comprendre? Mystère.

5

Bon, alors madame Morand vient de disparaître de l'écran. Ah, elle est revenue.

Madame Morand, si vous voulez, pour régler le problème, manifestement, on a un enjeu technologique qui est insoluble pour le moment, on peut y aller par téléphone ou vous pouvez nous les envoyer par courriel, et il y a un analyste ici qui les lira. Ça fait que c'est à votre gré.

10

Par téléphone. Donc, on va essayer de vous contacter par téléphone, est-ce que ça va?

Oui, d'accord.

15

Alors, pendant qu'on essaie de vous contacter par téléphone, il va y avoir du délai, le téléphone, c'est un peu plus compliqué, on va y aller encore avec quelques questions de la commission.

**LE COMMISSAIRE :**

20

Oui, je reviens à monsieur Prina.

Dans l'étude d'impact, vous mentionnez que vous avez des discussions avec diverses autorités réglementaires et que certains éléments pourraient être réalisés sous la juridiction d'une autre entité que PECMN. On aimerait avoir des clarifications là-dessus, à quels organismes faites-vous référence et à quel objet, au fond, qu'est-ce qui est en négociation ou en discussion?

25

Donc. Ce serait d'autres organismes que PECMN qui seraient en négociation ou qui seraient contractuellement reliés avec certaines autorités réglementaires, on souhaiterait avoir des clarifications là-dessus.

30

**M. ALBERTO PRINA :**

Désolé, c'est peut-être mon français, est-ce que vous avez la section peut-être à me donner de l'étude d'impact? Parce que j'ai du mal à comprendre qu'est-ce qu'on aurait pu...

35

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est le PR3.1, donc le volume de l'étude d'impact, est-ce que c'est le 1 de 3?

40

**LE COMMISSAIRE :**

1 de 2, page 218.

5 **M. ALBERTO PRINA :**

Laissez-moi une minute pour regarder, parce qu'en fait, je n'ai pas en tête ce qu'on aurait pu vouloir dire avec cette phrase, on va voir le contexte.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Je vais passer à monsieur Desjardins de la MRC.

15 Le zonage a été modifié, le zonage qui délimite les aires dans lesquelles les éoliennes peuvent être installées, ça a été modifié récemment et ça a été intégré, évidemment, dans la réglementation des municipalités concernées, pouvez-vous nous parler un petit peu des critères qui expliquent la délimitation des zones?

20 **M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Oui. Donc, Frédéric Desjardins.

25 Suite aux premières discussions qui ont eu lieu entre Gaétan Mercier ici présent et mon prédécesseur, on a établi la zone qui correspond au parc éolien. À partir de ce moment-là, il y a eu des discussions pour établir ce qu'on pourrait appeler... appelons ça un espace prévisiblement raisonnable, et à l'intérieur duquel on a établi l'agrandissement d'une zone existante, qui était la zone E3 au niveau du zonage, le macrozonage éolien du schéma d'aménagement de la MRC, et on a agrandi, je vous dirais approximativement de 20 % la superficie de cette zone-là pour aller inclure la surface qui a été convenue avec monsieur Mercier.

30 **LE COMMISSAIRE :**

35 Et quels étaient les critères qui faisaient qu'il était acceptable de mettre des éoliennes dans cette partie du territoire là plutôt que dans une autre?

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

40 Je vous avoue que c'est au niveau de l'approche qui a toujours eu lieu par rapport à la MRC, c'est qu'on ne peut pas prévoir nécessairement exactement à l'avance où vont être établies les éoliennes.

5 Dans ce cas-ci, on utilise un peu la réglementation de manière à faire, on pourrait dire de l'analyse projet par projet. Malheureusement, c'est ça, ce n'est pas moi qui avais fait, à l'époque, les... qui avais fait, à l'époque, les discussions. Par contre, à l'intérieur de cette zone-là, les mêmes normes de distances séparatrices entre les résidences, les périmètres d'urbanisation vont être considérés.

Et au-delà de ça, l'aménagement du territoire n'étant pas une science exacte, on pourrait dire qu'il y avait toute la question politique et de l'acceptabilité sociale qui, on l'a vu au fil des consultations, était bien présente.

10 **LE COMMISSAIRE :**

OK, merci beaucoup.

15 Question cette fois-ci pour Hydro-Québec. Nous avons compris que la planification et la conception du réseau de transport d'électricité est tributaire de la filière éolienne, on se demandait comment se faisait la coordination entre les nouveaux projets éoliens comme celui du Canton MacNider et l'évolution du réseau de transport de l'électricité.

20 Donc, peut-être encore une fois, pour monsieur Estevan.

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

Pour cette question-là précisément, je vais me référer à mon collègue Jean-Philippe Rousseau.

25 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui, bonjour tout le monde, en fait, rebonjour.

30 Alors, comment on coordonne les parcs éoliens avec le réseau de transport.

Alors, en effet, les parcs éoliens doivent être raccordés au réseau de transport d'Hydro-Québec, le réseau de transport d'électricité. On parle ici du réseau sur les pylônes et non le réseau sur poteaux de bois peut-être qu'on voit davantage dans les rues où on habite.

35 L'appel d'offres 2021, il y a eu deux appels d'offres en 2021 et un appel d'offres en 2023, donc pour celui de 2021, Hydro-Québec avait demandé donc à recevoir des soumissions sans égard, je dirais, sans égard à démontrer auparavant – je vais le dire de cette façon – l'espace qu'il restait de disponible sur le réseau de transport pour accueillir cette nouvelle production d'énergie éolienne.

40

5 Alors, bien sûr, les promoteurs, avant de déposer, doivent faire leurs devoirs, c'est-à-dire qu'ils font souvent des demandes de renseignements à Hydro-Québec, des demandes d'informations pour valider à quels endroits ils peuvent s'installer à bon coût pour eux, parce qu'au final, les coûts pour construire et faire un parc éolien, ainsi que sa ligne donc de transport, le raccordement, peuvent se refléter, donc se refléteront dans l'appel d'offres, dans la soumission qu'ils déposeront dans le cadre de l'appel d'offres.

10 Alors, pour ce projet-ci, en 2021, pour le projet de Canton MacNider, on peut demander peut-être au promoteur, là, mais Hydro-Québec n'avait pas mis... n'avait pas suggéré de zones ou de secteurs dans lesquels les développeurs étaient encouragés à s'installer à proximité du réseau.

Bon, est-ce que ça répond?

15 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, en fait, on comprend que le réseau a donc une capacité non seulement pour le projet MacNider, mais également hier, vous nous parliez par exemple des zones structurantes pour le développement à plus long terme, est-ce que le secteur de la MRC est susceptible de recevoir d'autres parcs éoliens, est-ce que le réseau de transport est capable, en fait, d'en prendre davantage, donc...

20 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

... est-ce qu'on peut s'attendre à une densification du parc éolien?

30 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui, alors, écoutez, bonne question. En fait, donc ce projet-ci a été choisi dans le cadre de l'appel d'offres 2021.

35 En 2023, il y a eu un nouvel appel d'offres de 1 500 mégawatts de la part d'Hydro-Québec, et en même temps que l'appel d'offres était lancé, Hydro-Québec a diffusé une carte avec des zones potentielles où des parcs éoliens pouvaient s'installer aux meilleurs coûts en termes de raccordement au réseau de transport.

40 À l'ouest de Rivière-du-Loup, il n'y avait pas d'espace à ce moment-là pour accueillir de nouveaux parcs éoliens. Les cartes montraient plusieurs secteurs au Québec, mais à l'est de Rivière-du-Loup, il

n'y en avait pas, parce que le réseau, enfin, on le sait, depuis les 20 dernières années, il y a eu beaucoup de développements éoliens.

5 Et la filière éolienne est une source de production d'énergie dite variable ou intermittente, et on doit s'assurer d'avoir un balancement entre la production, enfin, entre la consommation et la production. Le réseau doit toujours être équilibré, et donc, à l'ouest de Rivière-du-Loup, dans le cadre de l'appel d'offres 2023, il n'y avait pas de possibilité donc de pouvoir soumissionner un projet dans le cadre de l'appel d'offres.

10 Ça, c'est pour 2023.

15 Fin 2023, Hydro-Québec a lancé sa stratégie de développement éolien, et dans la foulée du plan d'action d'Hydro-Québec qui avait été présenté, Hydro-Québec a fait donc une grande consultation, et bon, dans toutes les régions du Québec, et il y a plusieurs intervenants notamment du monde municipal qui se sont exprimés à l'effet qu'Hydro-Québec pourrait jouer un rôle plus grand, prépondérant donc dans le développement éolien.

20 Compte tenu que les besoins en énergie sont en croissance, donc historiquement, le modèle était à l'effet qu'Hydro-Québec lançait des appels d'offres ou lance des appels d'offres, et est plus dans une position d'acheteur, donc avec des soumissions qui lui sont déposées.

25 En la stratégie de développement éolien, Hydro-Québec a, encore une fois, compte tenu ou considérant les grands besoins en énergie, Hydro-Québec a annoncé qu'elle jouerait un rôle de maître d'oeuvre dans les projets pour des projets à plus grande puissance, donc de 1000 mégawatts et plus, et qu'il y aurait donc des zones dites structurantes, donc où il y a un bon potentiel de vent, sans doute où il y aura des travaux à faire sur le réseau de transport pour en augmenter la capacité pour accueillir cette nouvelle énergie-là.

30 Donc, Hydro-Québec, dans sa stratégie de développement éolien propose d'être maître d'offre pour prendre à sa charge aussi l'augmentation donc de la capacité du réseau de transport pour accueillir la nouvelle énergie ou la future énergie qui sera produite.

35 Autant en éolien que pour l'hydroélectricité, par ailleurs, parce que ce qui était annoncé dans le plan d'action, donc c'est de rehausser la capacité de production des équipements, des installations hydroélectriques existantes.

40 Donc, voilà.

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que les zones structurantes dont vous nous parlez sont déjà identifiées?

5 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui, à ce jour, il y en a trois qui ont été identifiées. Et lorsqu'on parle de zones structurantes, c'est qu'Hydro-Québec travaille en amont avec les communautés touchées, les communautés locales, les communautés autochtones pour en faire des partenaires dans le cadre de ces projets-là.

10

Donc, pour répondre proprement à votre question, il y a trois zones, trois grandes zones structurantes qui ont été identifiées. J'en ai peut-être glissé un mot hier, donc il y en a une à l'ouest du Lac-Saint-Jean, la zone Chamouchouane, avec un potentiel qui pourrait aller jusqu'à 3 000 mégawatts d'éolien. Il y en a une deuxième dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, la zone Wocawson ou

15

Wojawson, dépendamment comment on le prononce. Et il y en a une troisième donc qui est à l'ouest du Saguenay, qui est la zone structurante Nutinamu-Chauvin. Alors, voilà.

Donc, c'est les zones qui ont été annoncées, avec un protocole d'entente convenu avec les communautés autochtones et les communautés locales touchées ou qui souhaitent être impliquées dans des projets. Maintenant, il y a encore des discussions avant de lancer un quelconque projet dans ces secteurs-là.

20

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

25

**LA PRÉSIDENTE :**

On va maintenant essayer de rebrancher madame Morand par téléphone pour lui permettre de poser ses deux questions.

30

---

**REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC**  
**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND**

35 **M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Oui, bonjour.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame Morand.

5 **M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Est-ce que vous m'entendez?

10 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous entend, bien, en plus, on vous voit.

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

15 Oui, bonjour. Bien, merveilleux, merci. Alors, Louise Morand pour le Regroupement vigilance énergie Québec. Bonjour à vous deux.

20 Une petite remarque avant de vous poser mes deux questions, c'est que je n'ai pas entendu la réponse à ma question d'hier concernant les distances minimales et maximales entre les éoliennes, j'ai manqué seulement quelques minutes au début, je ne sais pas si ça a été adressé, cette question-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Oui, l'initiateur a fait ses devoirs et a présenté les distances minimales entre les éoliennes, donc ça va être disponible en ligne sur le site du bureau, vous allez pouvoir trouver votre réponse.

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

30 Parfait, merci beaucoup.

Alors, ma question, ma première question. Il y a des experts qui ont calculé que si on veut mettre... satisfaire le plan d'électrification d'Hydro-Québec avec les 10 000 mégawatts de puissance éolienne, il faudrait construire 4 700 éoliennes à peu près, et comme on l'a vu dans les cinq derniers BAPE les plus récents, l'installation des parcs éoliens se fait massivement en forêt.

35 Alors, étant donné que le gouvernement donne l'autorisation de prélèvements accrus de prélèvements forestiers pour l'industrie forestière, étant donné qu'il y a cette pression-là sur la forêt par les éoliennes, est-ce qu'il y a une analyse qui est faite de la part du gouvernement et d'Hydro-Québec et en rapport avec ce que disent les experts sur la lutte aux changements climatiques, donc de ces développements éoliens en forêt pour tenir compte donc des impacts nouveaux du changement

40

climatique, des prélèvements accrus et de la pression par les parcs éoliens?

Est-ce qu'on n'est pas en train de dilapider la possibilité des forêts de se régénérer, de survivre par le contexte climatique qu'on connaît?

5

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, c'est une vaste question. Ici, dans la salle ou en ligne, je ne crois pas, madame Morand, qu'on ait quelqu'un qui pourrait vous dresser un portrait complet de tout ce qui se passe au Québec en lien avec à la fois l'exploitation forestière, l'installation des parcs éoliens et toutes les préoccupations qu'on peut avoir au niveau des changements climatiques.

10

Par contre, dans la directive d'étude d'impact, directive à laquelle le promoteur ici présent doit répondre pour rédiger son étude d'impact, il y a le volet impacts cumulatifs. Ce n'est jamais ou très rarement, quoique hier, monsieur Dupré en a glissé un mot, mais on est rarement à l'échelle du Québec, mais on est quand même à des échelles plus macros que l'échelle de la zone d'étude du projet Canton MacNider.

15

Alors, je me tourne vers le ministère de l'Environnement pour peut-être continuer les informations que vous nous avez fournies hier concernant l'évaluation des impacts cumulatifs. Quand un projet s'implante, par exemple madame Morand nous parle d'une implantation en milieu forestier qui est privilégiée, selon elle, comment vous abordez ou qu'est-ce que vous considérez comme variables pour l'évaluation des impacts cumulatifs?

20

25

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement. Je vais passer la question à mon collègue Bruno Dupré pour les impacts cumulatifs.

30

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Bruno Dupré, ministère de l'Environnement.

Bien, dans le fond, comme on a expliqué hier un peu, les impacts cumulatifs s'évaluent selon différentes composantes puis selon différentes échelles spatiales, temporelles.

35

Mais si je reprends par contre les éléments qui sont soulevés par madame Morand, on peut parler par exemple au niveau des forêts, les peuplements forestiers qui sont évalués, c'est un des éléments qui a été évalué par l'initiateur dans son étude d'impact, une des composantes qui a été évaluée.

40

5 Je vais donner un exemple qui ne serait pas nécessairement applicable dans le cadre de ce projet-ci, mais qui pourrait l'être, mais dans certains projets, on peut demander que par exemple, le déboisement qui est fait dans le cadre du projet soit comptabilisé dans les quotas d'exploitation forestière sur les terres privées qui sont faits. Donc, c'est un des exemples dans lesquels on essaie de minimiser, d'atténuer les impacts du déboisement qui sont liés à un projet, par exemple.

Au niveau des GES, bien, c'est pris en compte aussi dans les calculs, comment le déboisement contribue à la perte de séquestration carbone, c'est un des éléments qui est pris en compte.

10 Je pourrais donner d'autres exemples par rapport aux impacts cumulatifs de manière générale, mais c'est quelques-unes des manières que les impacts cumulatifs sont pris en compte.

15 On demandait aussi à l'initiateur de présenter les projets connexes. Hier, il y a un intervenant qui a mentionné le projet de plateforme Matapédia Mitis, donc c'est un des projets qui a été évalué par l'initiateur dans son étude d'impact.

20 Il y a aussi le projet de ligne de raccordement qui va être fait pour raccorder ce projet-ci au réseau d'Hydro-Québec qui est examiné dans le cadre de ces projets connexes là. Donc, c'est un peu les différentes manières par lesquelles on évalue les impacts cumulatifs.

25 Donc, oui, dans l'étude d'impact, dans le fond, l'initiateur présente une section qui juge des impacts cumulatifs, mais ce n'est pas la seule manière par laquelle le ministère évalue et analyse les impacts cumulatifs, on les évalue notamment au niveau des GES, au niveau des pertes de milieux humides, au niveau et caetera.

30 Pour ce qui est de la question de l'exploitation forestière, je pourrais peut-être recommander aussi que le MRMF soit consulté à ce niveau-là, parce que c'est une compétence, disons, partagée, la portion forestière, c'est plus à leur niveau, alors que nous, c'est vraiment plus au niveau environnemental de manière globale.

**LA PRÉSIDENTE :**

Puisqu'on parle d'exploitation forestière, on pourrait parler un peu de connectivité écologique.

35 À l'échelle de la région ici, on a quand même un certain nombre de parcs qui occupent, donc qui ont nécessité du déboisement. Selon vous, la perte cumulée de superficie de peuplements forestiers, est-ce que ça vient affecter ou réduire la connectivité à l'échelle régionale, est-ce que vos experts ont déjà manifesté certaines préoccupations par rapport à ça?

40

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement.

5 Actuellement non, mais je pourrais peut-être passer la question à Geneviève Bourget, experte en faune, pour peut-être donner un complément d'information ou essayer de donner une réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

10 Parfait. Alors, on va aller vers madame Bourget qui devrait être en ligne avec nous.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui, bonjour, Geneviève Bourget.

15

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame Bourget.

20

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui, bonjour.

25

Donc, oui, à votre question, c'est sûr que nous autres, on met tout le temps des préoccupations reliées à la fragmentation du territoire, fragmentation des habitats forestiers pour la faune, notamment la grande faune, les espèces terrestres.

30

Quand on regarde le projet, bien, c'est sûr qu'on émet nos préoccupations, on demande également que les impacts cumulés sur la fragmentation du territoire soient pris en considération dans l'étude d'impact, notamment sur d'autres projets qui sont présents, donc des lignes d'Hydro-Québec, d'autres parcs éoliens, des routes, également des érablières, présence d'érablières.

35

On demande des mesures d'atténuation, donc des fois, de regrouper davantage les éoliennes, de limiter les ouvertures reliées aux chemins, de reboiser certains secteurs du parc éolien après les travaux de construction, les secteurs qui ne seront pas utilisés en tant que tels pour le parc éolien pour une bonne reprise de la végétation, pour remettre, en fait, le milieu le plus naturel possible pour les endroits qui pourront être remis naturellement.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

5 Et est-ce qu'actuellement, à l'échelle de la région, à l'échelle de la MRC, est-ce que vous, vous considérez qu'on a un problème de connectivité écologique ou pour vous, les habitats non perturbés dominant encore suffisamment pour qu'il y ait un déplacement des différentes espèces de faunes qu'on y retrouve et ils y trouvent leur compte au niveau de la qualité de leur habitat?

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

10 Dans certains secteurs, il peut y avoir des bris de connectivité, ce n'est pas moi qui suis la spécialiste en tant que telle pour déterminer la connectivité écologique, j'ai une de mes collègues à la faune qui est plus connaissante là-dessus que moi.

15 Par contre, sur le territoire, on a quand même certains secteurs qui ont été ciblés pour essayer le plus possible de maintenir cette connectivité-là ou de restaurer la connectivité écologique.

20 Il y a également des secteurs où il y a des bris de connectivité, notamment les routes où il y a des passages fauniques qui sont demandés pour essayer le plus possible de limiter les bris de connectivité. Il y a certains secteurs également, pour d'autres projets éoliens notamment, reliés près de terres pontières entre États-Unis et puis le Québec et le Nouveau-Brunswick, où le maintien de la connectivité est très important, parce que c'est une zone vraiment boisée, où c'est important pour la population.

25 Dans le coin de Saint-Damase, il faudrait que je vérifie. En fait, il n'y a pas de couloir en tant que tel de connectivité qui a été ciblé par les organismes régionaux, mais c'est sûr que tout... quand on a des zones boisées, il y a de la faune là-bas, donc toute ouverture, toute fragmentation du territoire peut impacter la faune terrestre.

**LA PRÉSIDENTE :**

30 D'accord. Je vous remercie beaucoup.

Alors, madame Morand, on va passer à votre deuxième question.

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

35 Oui. Alors, il y a des experts de l'éolien au Québec, Bernard Saunier, Réal Reid, Louis-Gilles Francoeur qui ont démontré que les plus grands gisements éoliens au Québec sont près des grands barrages et ils ont ciblé des endroits particuliers avec des gisements extraordinaires.

40

5 Et je me demandais pourquoi Hydro-Québec continue d'ignorer ces endroits-là, alors que c'est très facile, près des grands barrages, de mettre des éoliennes, parce que la nature est déjà humanisée, disons, il y a beaucoup moins d'impacts au niveau de l'environnement, il y a des gisements éoliens qui sont comparables à l'éolien en mer, ça serait beaucoup moins coûteux de développer de l'éolien là à cause des rendements.

10 Donc, je me demandais, comment ça se fait qu'Hydro-Québec, le gouvernement ne suit pas les avis des experts concernant l'emplacement judicieux des éoliennes au Québec?

10 **LA PRÉSIDENTE :**

On va demander à monsieur Rousseau d'Hydro-Québec de répondre à la question.

15 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui, alors bonjour.

20 En effet, la question est bonne et elle a été déjà posée. En fait il y a deux grands facteurs, c'est le coût et la complexité.

25 D'une part, plus on s'éloigne du réseau de transport d'Hydro-Québec, que ce soit sur terre ou en mer, en mer, de surcroît, là, il y a des enjeux pour raccorder donc ces éoliennes-là au réseau d'Hydro-Québec. Donc, en mer, c'est des câbles sous-marins, donc tout ça fait en sorte que ça fait en sorte que...

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais monsieur Rousseau, je pense que madame Morand n'était pas vraiment en mer, là, madame Morand était au bord des grands barrages.

35 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui. Bien, au bord des grands barrages, en fait, la question est venue souvent associée aux réservoirs d'Hydro-Québec près des barrages, est-ce que c'est ce dont vous voulez...

40 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est bien ce qu'on a compris.

**M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

5 Très bien. Alors, c'est la même chose, il y en a qui disent : « Pourquoi vous n'installez pas ça sur les réservoirs ou autour des réservoirs? », donc je faisais une référence par rapport à des éoliennes en mer, mais c'est très coûteux, et plus on est loin du réseau de transport, en termes de raccordement, il y a des pertes d'énergie également associées à tout ça.

10 Alors, il y a une complexité technique associée à des coûts et, évidemment, ces coûts-là se reflètent à la fin dans les tarifs d'électricité également. Ça, c'est un autre sujet pour l'instant, mais bref, c'est essentiellement en raison de ces deux facteurs-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 Donc, si on parle d'implantation en terre ferme, en bordure des grands réservoirs, mettons qu'on pense au complexe La Grande, mais on est en terre ferme, la distance de transport de cette électricité-là fait en sorte qu'on n'a pas de rentabilité, alors qu'on a pour l'hydroélectricité qui emprunte les mêmes fils?

**M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

20 Bien, c'est-à-dire qu'en termes de production, là on parle de parcs éoliens, là, donc je ne peux pas vous répondre sur le potentiel éolien autour d'un réservoir ou autour d'un autre réservoir, mais il reste qu'il y a une complexité, en effet, et des pertes d'énergie sur le raccordement de ces parcs-là du fait qu'ils sont loin des lieux de consommation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, merci, monsieur Rousseau.

30 Madame Morand, c'est la réponse qu'on a obtenue d'Hydro-Québec. Alors, nous allons revenir à la question qu'on vous a posée, monsieur Prina. Madame Morand, si jamais vous avez d'autres questions, libre à vous de vous réinscrire, on va procéder par téléphone, ça a l'air de bien marcher.

**M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

35 Je m'excuse, est-ce que vous me permettez peut-être un complément d'information au bénéfice de madame Morand, mais à votre convenance, là.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui oui, allez-y si ce n'est pas trop long, parce que le temps avance.

5 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui. Bien, en fait, simplement pour ajouter que les lignes de transport, tantôt, on a un peu parlé, mais le réseau de transport d'Hydro-Québec est à pleine capacité. Donc, la coordination entre la production éolienne et la planification du réseau de transport, elle doit être étroite, évidemment, il y a des coûts associés à tout ça.

10

Et on parlait aussi du rehaussement des installations hydroélectriques existantes, donc une installation électrique qui produit tant de mégawatts en faisant des travaux de maintenance, en remplaçant des turbines alternateurs, on peut certainement augmenter la capacité donc de production, et tout ça fait en sorte de venir saturer encore plus donc le réseau de transport d'Hydro-Québec existant.

15

Alors, pour accueillir la nouvelle énergie, déjà, dans le plan d'action d'Hydro-Québec, ce qu'on a prévu, ce qui est annoncé, c'est près de 5 000 kilomètres de ligne de transport donc en ajout pour soutenir la nouvelle production. Donc, il ne suffit pas que de la produire, il va falloir la transporter aussi, et la transporter, ça signifie des investissements importants sur le réseau de transport d'électricité.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce que vous nous dites, c'est que des gros parcs éoliens installés loin au nord, sur le bord des grands barrages, nécessiteraient forcément la construction de nouvelles lignes sur une très longue distance étant donné l'état de saturation du réseau existant de transport?

25

**M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui. Je ne peux pas vous dire quelle serait la stratégie technique, là, d'un point de vue électrique, mais en effet, ça demanderait des investissements importants sur le réseau de transport.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Rousseau.

35

Donc, monsieur Prina, on va aller vers vous pour le complément d'information qu'on attendait, et ensuite, on va prendre une pause.

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui. En fait, la question, c'était relative, en fait, une phrase dans l'étude d'impact qui, effectivement, il y a une coquille sur comment c'est écrit. La phrase en question devrait vraiment se terminer après le mot « juridiction ».

Mais juste pour expliquer, c'est ce qu'on cherchait de dire avec cette phrase, c'est qu'en plus des différents suivis qu'on va s'engager à faire auprès du ministère de l'Environnement, il pourrait être des autres suivis à faire avec des autres juridictions, des fois, avec des chevauchements, mais comme la CPTAQ, comme la MTMD pour les routes, c'était seulement ça, rien de plus.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, c'est toujours la société de projet parc éolien MacNider?

**M. ALBERTO PRINA :**

C'est toujours la société de projet qui s'engage soit auprès du ministère de l'Environnement, soit auprès du ministère des Transports de faire des suivis.

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci beaucoup.

**M. ALBERTO PRINA :**

Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on va prendre une pause de 15 minutes et on recommence à 15 h 33.

---

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 h 19

REPRISE DE LA SÉANCE À 15 h 36

---

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour tout le monde. La commission va reprendre ses travaux.



**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Oui, bonjour. Vous m'entendez?

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend très bien.

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

10

Merci. Alors, Louise Morand du RVEQ, bonjour à vous.

15

Voilà, j'ai une question concernant le modèle d'affaire du parc éolien, il y a plusieurs experts qui ont noté qu'Hydro-Québec aurait toutes les compétences financières, matérielles, l'expertise pour être seul opérant dans le développement éolien au Québec avec le gouvernement comme seul actionnaire, or, Hydro-Québec privilégie une ouverture à l'actionnariat, et puis donc, même dans le cas où il annonce qu'il est le maître d'oeuvre, il y a quand même une ouverture à l'actionnariat.

20

Alors, voilà, on se demande pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec veut privilégier l'entrée du privé comme ça dans le développement de la filière, alors que ça serait beaucoup plus profitable pour le Québec et d'un point de vue économique, parce qu'Hydro-Québec a quand même des capacités d'emprunt bien meilleures que des emprunteurs privés, alors pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec veut, comme ça, maintenir le modèle du développement éolien de plus en plus privatisé?

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rousseau?

**M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

30

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

35

La question est pour vous.

**M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

40

Oui, ça va me faire plaisir d'y répondre.

Bien que j'ai l'impression que la question ou le sujet, mais je vais y répondre sans problème, est un peu hors... enfin, le sujet sur lequel porte la question est plus large que le projet qui est à l'étude actuellement.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est certain, monsieur Rousseau, mais comme vous le savez, si vous avez une longue expérience des audiences publiques, quand on est en face d'un projet énergétique, ce genre de questions là émerge, et c'est entre autres pour ça qu'on vous a invité.

10

**M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Absolument, absolument, donc ça me fait plaisir, comme je l'ai mentionné, d'y répondre.

15

Alors, encore une fois, donc historiquement, la filière éolienne a été développée selon un modèle, il peut y avoir plusieurs modèles de développement, mais selon un modèle où Hydro-Québec était davantage dans un rôle d'acheteur,

20

Alors, il y avait des besoins identifiés en énergie, sur la base de ces besoins-là, un appel d'offres était lancé, est lancé, et des développeurs privés étaient invités à déposer ou à soumettre des soumissions au meilleur prix kilowattheure pour Hydro-Québec en termes d'achat, donc Hydro-Québec signe un contrat d'achat, un peu comme mon collègue l'expliquait tantôt pour ce cas-ci, pour le cas du projet Canton MacNider.

25

Alors, c'est un modèle qui permet d'aller chercher, selon la perspective d'Hydro-Québec, donc un coût unitaire au kilowatteur donc le moins cher possible, alors ça, c'est le modèle qui était jusqu'à maintenant.

30

Dans la stratégie de développement éolien qui a été déposée il y a pratiquement un an maintenant, donc au printemps 2024, pour les grands projets structurants, encore une fois, Hydro-Québec souhaite jouer un rôle plus important en termes de maître d'oeuvre, en travaillant davantage avec les communautés locales et les communautés autochtones.

35

De quelle manière, qu'est-ce que ça veut dire jouer un rôle structurant, ça veut dire travailler dans un premier temps avec les communautés pour valider, pour vérifier si elles sont intéressées, d'une part, à participer à des projets, d'une part à accueillir un projet éolien chez eux ou chez elles, on parle de communautés, chez elles, et/ou à participer même donc à ce projet-là.

40

Puis l'objectif qui est recherché là-dedans, c'est oui, Hydro-Québec est un joueur important, principal même dans le domaine énergétique au Québec, mais on souhaite que les communautés

locales et les communautés autochtones notamment puissent en tirer bénéfice et participer à cette création de richesse là pour leur bénéfice donc.

5 Alors, si une communauté locale ou une communauté autochtone souhaite participer, en effet, il serait possible, il sera possible donc pour ces communautés de devenir même actionnaires, de devenir actionnaires.

10 Alors, tantôt, on entendait dans la question, là, une volonté de privatiser, on parle bien ici de projets en partenariat avec les communautés autochtones et les communautés locales, lorsque je dis communautés locales qui s'y conforment, donc les municipalités, les MRC.

15 Alors et c'est avec ces joueurs-là qu'Hydro-Québec donc souhaite développer des grands projets donc de 1000 mégawatts et plus, donc en collaboration, en partenariat avec les communautés, avec l'objectif de faire bénéficier ces communautés-là de la création de richesse. Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Rousseau.

20 Madame Morand, est-ce que vous avez une deuxième question?

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Oui, en fait, j'en aurais plusieurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

On va y aller avec la deuxième.

30 **M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Je vais respecter les règles.

35 Alors, le développement éolien effréné et accéléré actuel fait en sorte que dans 25 ans, 25, 30 ans, toutes ces infrastructures-là vont être à refaire, en fait, à rénover, est-ce qu'Hydro-Québec prévoit déjà dans ses plans une façon de ne pas faire porter le poids économique de tout ce renouvellement d'infrastructures aux générations futures ou bien est-ce qu'il y a déjà des manières de concevoir le financement pour éviter de tout déléguer aux personnes qui seront là dans 25, 30 ans?

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rousseau, est-ce que vous pouvez répondre à la question de madame Morand?

5 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

10 Peut-être en partie, sinon, mon collègue Michael pourra sans doute y répondre, parce que ça fait référence ici à la fin de vie utile des parcs éoliens, et donc, qu'est-ce qui est prévu à ce moment-là de manière financière, économique et même contractuelle pour certains parcs éoliens, donc pour veiller à la modernisation donc de ces parcs-là existants.

Est-ce que Michael, tu souhaiterais répondre, donc un peu ce que tu as expliqué sans doute un peu plus tôt vis-à-vis les contrats puis...

15 **LA PRÉSIDENTE :**

20 Je pense que la question de madame Morand, on est moins dans le contractuel et on est plutôt dans la prévisibilité ou dans la volonté de planifier dès maintenant, on va dire, l'entretien ou ultimement, le démantèlement, que ce soit déjà prévu maintenant pour éviter que le coût social soit transféré et le coût économique soit transféré à des générations futures.

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

25 Ça touche, en fait, nos activités dans mon équipe, je pense que je peux apporter un complément de réponse à ça.

30 Donc, on vit déjà la phase de renouvellement des premiers parcs éoliens qui ont été mis sous-contrat par notre équipe, donc en ce moment, il n'y a pas de renouvellement comme tel, et la stratégie est confidentielle, je ne peux pas en parler ouvertement nécessairement.

35 Cependant, ce que je peux dire, c'est qu'on est sensible, comme je le mentionnais plus tôt aujourd'hui, à la question de qu'est-ce qu'on va dire avec les infrastructures qui sont déjà existantes et comment on va pouvoir les exploiter le plus longtemps possible pour éviter le développement de nouveaux parcs dans la mesure du possible.

40 Donc, l'initiateur de projet avait parlé de projet de repowering, donc ce sont des options qui sont sur la table pour certains parcs éoliens existants, donc utiliser l'infrastructure qui est existante avec des nouveaux modes, des nouvelles turbines, souvent avec une meilleure capacité pour pouvoir exploiter des positions existantes et avoir un contrat, un nouveau contrat qui pourrait avoir une autre durée de 25, 30 ans, donc comme ça, on s'assure de réutiliser l'infrastructure qui est déjà là.

L'idée étant que c'est une approche qui peut être économiquement intéressante, donc puis aussi, bien, il y a moins de coûts engendrés par l'utilisation d'infrastructures existantes, normalement.

5 Donc, il y a d'autres solutions aussi, là, on peut parler – désolé de l'anglicisme – de *run to fail*, tout ça, mais ce qu'on cherche vraiment à faire, c'est une stratégie qui va nous permettre d'aller le plus loin possible dans le temps avec l'exploitation de ces infrastructures-là.

10 Donc, c'est déjà en réflexion, on est déjà en travail avec nos partenaires à ce sujet-là. Là, à savoir, quand on fait ces réflexions-là, il y a toujours l'enjeu économique. Donc, madame parlait du fardeau à faire porter aux générations futures, donc évidemment, nous, on a des besoins énergétiques, c'est annoncé, c'est clair, donc ce qu'on veut, c'est développer ces projets-là aux meilleurs coûts possibles et avec le maximum de retombées économiques possibles aussi pour les communautés locales.

15 Donc, on a toujours cette réflexion-là en tête quand on planifie nos stratégies, donc juste sachez que cette réflexion-là est en cours. Ce qu'on veut, c'est des projets qui vont être socialement acceptables pour les communautés locales qui ont les parcs éoliens dans leur cour. Et puis voilà.

20 Donc, je ne sais pas si ça répond à la question ou s'il y a d'autres précisions nécessaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Madame Morand, monsieur Estevan, monsieur Rousseau, je pense, ont répondu au mieux de leurs capacités compte tenu du mandat de leur employeur. Si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire ce soir, on a une autre séance, et on pourra poursuivre la discussion là-dessus ou sur un autre sujet.

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

30 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Je vous remercie, madame.

On va essayer de se brancher avec monsieur Richard.

40  
\_\_\_\_\_  
**CITOYEN**  
**M. ALEXANDRE RICHARD**

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend.

10 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent. Donc, je vais y aller avec ma première question.

15 C'est dans la, même veine qu'on discutait par rapport à la maximisation des retombées économiques pour les communautés locales. Ma question, c'est... je crois qu'hier, vous avez parlé de l'usage projeté, en fait, du pécule qui va être généré par le projet par rapport aux municipalités, est-ce que vous pouvez expliquer l'ensemble des revenus qui vont être générés, quel sera l'usage, en fait, autant pour l'initiateur que les communautés locales, est-ce que... par exemple, EDF, qu'est-ce qu'il va faire avec le pécule généré?

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on va demander...

25 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

En gros, c'est quoi un peu, juste pour avoir une idée, un portrait de la part qui s'en va aux municipalités, la part qui s'en va à Hydro-Québec, la part qui s'en va à EDF, puis après, qu'est-ce qui va se passer globalement avec toute cette génération de pécule en question, globalement, pour arriver à un 100 %.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, d'accord. Monsieur Richard, on va adresser la question à monsieur Prina, au promoteur. Monsieur Prina, est-ce que vous avez de l'information à nous transmettre là-dessus?

35 **M. ALBERTO PRINA :**

Oui, je pense que ça vaut la peine de toucher sur les retombées économiques à ce moment-là. Je peux peut-être, comme on a... comme on a présenté hier, juste un petit résumé succinct sur ce que sont les ententes, ce que sortent du projet et les retombées.

40

5 On a vraiment ce que le projet, ce qui rentre, c'est ce qu'on perçoit d'Hydro-Québec avec le contrat d'approvisionnement en énergie. De ce qui rentre, il y a une partie qui va au comité d'accueil. Quand on parle de contrat d'Hydro-Québec, c'est 5 700 dollars par mégawatts de puissance installée qui va dans les municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase en proportion au nombre des éoliennes.

Après, il y a ce qui sort aussi directement du projet au milieu local, c'est les paiements annuels de loyers aux propriétaires qui ont de l'infrastructure, et aussi des paiements annuels aussi de loyers, mais des paiements collectifs à tous ceux qui sont participants au projet, qu'ils ont des infrastructures ou non.

10 Ça fait qu'on a des paiements vraiment liés à l'infrastructure et des paiements génériques liés à tous ceux qui sont participants au projet, qui ont signé leur terre comme option.

15 Ça, c'est ce qu'on a d'une façon directe. Après, les partenaires de projet Clearlight et de l'Alliance de l'Est, ils ont leur partie de retombées économiques à pouvoir utiliser.

Je pense que c'est probablement le bon moment de donner la parole à Chantale Lavoie, administratrice de l'Alliance de l'Est, pour donner quelques mots sur des retombées économiques découlant de la participation de l'Alliance, si ça vous va.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est parfait. Alors, monsieur Richard, pour votre information, vu que vous ne nous voyez pas, madame Lavoie qui est pour... madame Lavoie, vous êtes?

25 **M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Je suis préfet de la MRC.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Lavoie est préfet de la MRC de la Matapédia, et va faire une présentation concernant, on va dire, la redistribution, la structure, en fait, d'affaires de l'Alliance de l'Est et la redistribution des profits.

35 Alors, madame Lavoie, c'est à vous.

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

40 Bien, merci. Écoutez, la présentation va afficher, donc merci de la question.

Évidemment, l'Alliance de l'Est, donc le territoire de l'Alliance, on le voit sur la carte, c'est tout l'est du Québec, donc ça représente 209 communautés et territoires.

5 Donc, il y a quatre partenaires principaux de l'Alliance, donc la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent à 60 %, à 30 % la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et deux MRC à 5 %, donc la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet. Donc, quand on parle des impacts, c'est sûr que ça vient rejaillir sur l'ensemble de la communauté de tout l'est du Québec.

10 Le rôle de l'Alliance, bien, c'est vraiment de... sa mission, c'est de développer et d'exploiter des projets de parcs éoliens dans l'est du Québec, puis bientôt, on veut même étendre notre champ d'activités à la production d'électricité de toutes autres sources d'énergie renouvelable. Donc, on parle d'éoliennes, mais on parle aussi de petites hydrauliques, on parle de solaire, d'infrastructures de stockage d'énergie.

15 Finalement, on a plein d'idées en tête, et ce qu'on veut là-dedans, évidemment, c'est d'optimiser l'impact économique, social et environnemental des projets sur le territoire des communautés qui sont partenaires, de manière à en faire bénéficier le maximum à toutes ces communautés-là.

20 Donc, évidemment, l'Alliance comme telle a été mise en place en 2014 avec des discussions entre les deux régies intermunicipales Bas - Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, et en janvier 2023, elle est devenue une constituante intégrale en ajoutant la MRC de Montmagny et de L'Islet.

25 Et dans la régie du Bas-Saint-Laurent, il y a une nation, la première nation – là, je m'excuse déjà du nom, je le manque à toutes les fois – mais je vais dire la première nation Wolastoqiyik – j'ai moins de misère avec ce bout-là – donc qui fait partie depuis la création de la régie aussi, c'est des partenaires importants.

30 Si on continue la gouvernance – je vais passer quand même vite, mais si vous avez des questions, ce n'est pas parce que je ne veux pas y répondre, c'est que je ne veux pas retarder non plus, puis je sais que pendant que je parle, vous avez le temps de lire, donc je ne vais pas m'attarder trop longtemps.

35 La gouvernance de l'Alliance, c'est vraiment... le conseil d'administration est formé de 17 administratrices et administrateurs qui représentent les différentes entités que je vous parlais tout à l'heure. Donc, il y a neuf administrateurs de la Régie du Bas-Saint-Laurent, c'est les préfets de chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent, et la cheffe conseillère développement économique de la première nation. L'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent, ainsi que la première nation sont représentés.

40

5 Il y a six administrateurs qui proviennent de la Régie intermunicipale de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine. On parle de quatre préfets des quatre MRC de cette région-là, et il y a un conseiller municipal de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le maire d'une ville de la région également. Donc, on voit, c'est des élus, on maintient le cadre avec des élus. L'ensemble des MRC de la Gaspésie ainsi que la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine sont donc représentés.

10 Les préfets des MRC de mon Montmagny et L'Islet siègent également, donc comme je dis, les neuf administrateurs des deux régies, les six de l'une et les neuf de l'autre sont nommés parmi les membres du conseil d'administration des régies, donc c'est pour former la gouvernance de l'Alliance, c'est des gens qui sont déjà dans les régies et dans les deux MRC, comme je parlais tout à l'heure.

15 La structure de l'investissement, bien, évidemment, le financement d'un projet éolien donc comme Canton MacNider, c'est segmenté en deux catégories; il y a les fonds propres, donc dépendamment du parc, ça peut jouer entre 15 et 35 %, qui constitue un investissement d'actionnaires, et il y a le financement bancaire, donc 85 à 65 % qui est assuré par une institution financière, généralement, c'est une grande banque canadienne.

20 L'Alliance étant un des deux partenaires au projet, elle va injecter 15 % des fonds propres nécessaires au financement du projet afin d'obtenir une portion équivalente des distributions annuelles liées à ce dernier.

25 Donc, l'investissement des fonds propres, c'est des règlements d'emprunts municipaux qui sont tout bien réglementés par le ministère des Affaires municipales, c'est encadré. Le ministère aussi doit donner sa confirmation et tout ça, donc évidemment, on s'assure que ça répond bien aux perspectives des fonds et tout ça. En tant qu'élus, on s'assure aussi d'avoir des retours sur l'investissement.

30 Donc, le partage des distributions au sein de l'Alliance, on le disait tout à l'heure, un actionariat de l'Alliance 60, 30 et 5, 5. Donc, évidemment, cette distribution-là est redistribuée dans cette façon-là aussi, donc l'Alliance reçoit les bénéfiques, qu'elle redistribue aux régies et aux deux MRC. Et dans les régies et les deux MRC, il y a d'autres façons de distribuer, on va le voir un peu plus loin plus en détail.

35 Les retombées annuelles pour Canton MacNider pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories. Les paiements fermes, tantôt, on parlait des paiements aux propriétaires, ce n'est pas la même chose, là, c'est vraiment des paiements fermes. Le 5 700 mégawatts que monsieur Prina parlait, donc ça, c'est versé à la communauté d'accueil, donc ça fait partie de l'entente avec Hydro-Québec aussi.

40 Oui?

**LE COMMISSAIRE :**

Question, ces paiements-là dont il était question tout à l'heure, ils sont versés à Saint-Damase et à Saint-Noël par la société de projet?

5

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

J'ai un beau petit tableau qui va tout vous expliquer ça, vous allez voir.

**LE COMMISSAIRE :**

10

OK, merci.

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

15

La question est pertinente, c'est pour ça que c'est un petit peu plus loin, mais je vais y répondre, je vous assure.

20

Donc, l'autre, évidemment, c'est les bénéfices annuels, comme on disait, qui sont redistribués selon les rendements et tout ça. Les actionnaires conservent leur pleine autonomie, donc la répartition des bénéfices au sein des actionnaires, je vous le disais, c'est décidé par les instances, ce n'est pas l'Alliance qui décide ça nécessairement.

25

Ce n'est pas la prochaine acétate, mais votre réponse est dans celle qui suit, pas loin en tout cas, je vous garantis que vous allez l'avoir.

30

Les retombées économiques historiques, bien, vous voyez, je ne veux pas rentrer trop dans les détails, mais chacune des régies depuis – parce que dans le Bas-Saint-Laurent, on a quand même quelques parcs sur lesquels on est partenaires, les deux régies, vous voyez les parcs qui sont aux deux régies, ça fait que pour la régie du Bas-Saint-Laurent – je vais prendre celle-là principalement que je connais plus – c'est 60 millions de dollars qui a été redistribué sur trois parcs, entre autres, donc ce n'est pas négligeable pour la région.

35

Puis vous voyez que pour la régie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, c'est 30 millions, ça fait que c'est sûr que c'est des revenus qui viennent diversifier nos revenus annuels et tout ça.

40

Si on va dans le détail un petit peu plus pour toujours la régie du Bas-Saint-Laurent, vous voyez qu'il y a une participation, je vous disais que c'est les huit MRC avec la première nation qui sont membres, et vous voyez que la première nation est à 10 %, les MRC sont à 11.25, mais il y a 1.25 qui vient contribuer à un fonds régional éolien, qui nous permet d'avoir un fonds pour réaliser des projets, soutenir des mesures pour l'ensemble des territoires du Bas-Saint-Laurent.

Donc, on a des retombées, je n'ai pas ma feuille en avant de moi, mais je pourrai vous le sortir, là, c'est très... je pense qu'on l'a sur l'autre acétate, attendez un petit peu, elle est là.

5 Je ne l'ai pas la feuille, mais je vais vous la trouver, vous allez voir, c'est au-dessus de 50 millions qu'on a redonné par ce fonds de développement là.

Ce que je vais dire, dans le fond, c'est depuis... voyons, je ne le trouve pas.

10 Je ne vous ferai pas perdre votre temps, je vais le trouver, puis je vais le dire tout à l'heure.

Excusez-moi, j'essaie de bien faire ça, puis un petit peu énervée, ça fait que ça ne donne pas des bons résultats. C'est ma première question, je suis tout énervée.

15 Donc, pour la Matapédia, si on regarde pour la MRC de la Matapédia, c'est 6 millions depuis 2017 qui a été redistribué, puis évidemment, ça se retrouve dans des projets.

20 Vous voyez, hier, les deux municipalités étaient présentes, on parlait de certains projets, puis à mon souvenir, Saint-Damase, ici, le bâtiment dans lequel on est relève aussi, il y a une partie des fonds éoliens qui a été insérée à l'intérieur.

25 Ça fait que quand on parle de qualité de vie des communautés, je pense que c'est important de le voir, puis en tout cas, la MRC aussi, on a fait un fonds. Peut-être que monsieur Desjardins pourra vous en parler, mais c'est évidemment au bénéfice, c'est de l'argent qui est très important, parce que c'est de l'argent qu'on n'a pas comme MRC à charger à nos municipalités, et les municipalités qui n'ont pas à aller chercher dans les poches de nos contribuables, ça fait que ça fait vraiment un revenu.

On veut, depuis des années, les municipalités, parler de diversifier nos portefeuilles, c'est un excellent moyen et on voit que ça porte ses fruits.

30 Si on va à la prochaine, bien, vous voyez les parcs, le portefeuille vraiment de l'Alliance qui est affiché. C'est 11 parcs soit en opération ou en développement, donc on a 326.9 mégawatts en opération. Ça fait que c'est quand même assez diversifié.

35 Puis je vous dirais que nos ambitions, vous voyiez tantôt, on a quand même des ambitions. On ne veut pas le faire à n'importe quel prix, je tiens à le préciser, c'est pour ça que les élus, on trouve ça important, on est dans les projets, on s'intègre dans les comités de suivi, avec les partenaires aussi dès le départ, même à la réflexion souvent, parce que c'est important pour nous. On a un personnel aussi qui travaille très très fort avec nous pour faire des analyses et pour s'assurer de tout ça.

40

5 Ça fait que si on va vraiment dans les retombées économiques attendues par le parc éolien Canton MacNider, on parle de – bon là, je ne veux pas aller trop loin dans le tableau, mais au total, pour l'Alliance, on parle de distribution sur 25 ans de 26.9 millions de participations. Évidemment, bien, l'Alliance, c'est le 100 %, donc avec les entités, vous voyez comment c'est réparti.

En fonds propres, on parle de mettre 7.8 millions, en règlement d'emprunt, c'est 8.8 millions, et ce qui va être distribuable en moyenne par année, c'est 1.6 million pour nos gens.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Cette prévision-là est basée sur quel prix de vente attendu au kilowattheure, est-ce que vous avez l'information?

15 **M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Ça, c'est dans le contrat, là, ça fait que je vais laisser monsieur Prina y répondre.

**M. ALBERTO PRINA :**

20 J'ai le contrat sous la main, ce n'est peut-être pas au cent près, mais c'est 79 dollars par mégawattheure.

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

25 Évidemment, c'est des évaluations.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui oui, bien sûr.

30 **M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Le prochain tableau, c'est votre réponse, mon cher monsieur.

35 Donc, vous voyez, dans les retombées qu'on parle, les paiements fermes, comme on parlait tout à l'heure, c'est le 5.5... 5 700 mégawatts, donc on voit la participation pour Saint-Damase et Saint-Noël. Mais dans la façon de se répartir le tout au niveau de la régie, on s'est entendu qu'il y avait 55 % qui allait aux municipalités qui recevaient le parc, 45 % est redistribué à l'ensemble des gens, de tous les partenaires, finalement.

40

5 Donc, le 700... si on prend le 706 800, puis on enlève le 388 740 qui va donner le montant qui est redistribué à l'ensemble des partenaires de l'Alliance, mais le montant ferme des municipalités qui est prévu, c'est pour Saint-Damase 233 244 et Saint-Noël 155 496. Ce que disaient les deux DG hier, bien, c'est sûr que c'est un revenu supplémentaire qui va leur permettre de réaliser des projets de façon intéressante.

J'ai passé très très vite, là.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Ces montants-là n'ont rien à voir avec les distributions qui sont par-dessus, c'est ça?

15 **M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Exact, effectivement, les distributions, c'est autre chose, mais ça, c'est les paiements qu'on est assurés d'avoir, tandis que les distributions, bien, on le sait, il y a des prévisions, mais d'une année à l'autre, ça peut varier un peu. Mais les distributions qui sont là sont sur 25 ans, donc on peut s'attendre quand même en moyenne à atteindre les objectifs.

20 Est-ce que j'ai bien répondu à votre question?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui oui.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste peut-être un petit complément.

30 **M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Oui.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

40 Dans toutes ces ententes-là, est-ce qu'il y a des contraintes ou des utilisations qui vous sont... de ces montants-là qui vous sont versés qui ne vous sont pas permises? Est-ce que par exemple, le ministère des Affaires municipales, je n'irais pas jusqu'à dire réglemente, mais donne des directives sur la façon de dépenser ou vous êtes complètement autonomes dans la redistribution, puis c'est pareil pour les municipalités, elles peuvent disposer du montant aux mieux de leurs citoyens, mais elles n'ont

pas de contraintes?

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

5 Effectivement, les contraintes du ministère des Affaires municipales, c'est vraiment plus au niveau des règlements d'emprunt, dans la façon de faire dans le remboursement et tout ça, c'est vraiment là les contraintes, mais sinon, pour les projets, non, il n'y a pas...

10 Évidemment, quand on parle du fonds éolien régional, par exemple, c'est sûr que nous, on met des balises, parce qu'il faut que ce soit un projet qui a un impact plus que sur un territoire de MRC ou des choses comme ça, ça fait que ça, on en met, nous, pour être capable de s'assurer d'avoir un reflet sur l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, par exemple.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 Monsieur Desjardins, à l'échelle de la MRC, ces montants-là au niveau budgétaire, ça veut dire quoi, pour vous, en termes de pourcentage de budget total ou?

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

20 Bon, en termes de pourcentage, c'est peut-être un peu... je vous avoue, un peu compliqué. Par contre, je peux vous livrer qu'à chaque année, il y a 150 000 dollars qui est directement issu, dans le fond, de l'Alliance, qui est investi dans une série de mesures de soutien au développement.

25 C'est des projets qui, notamment, touchent des événements, soutien aux entreprises et organismes communautaires, par exemple, il y a la fondation de notre Cégep, il y a le partenariat avec la Chambre de commerce, des outils, des dépliants, des objets promotionnels qui participent, on pourrait dire, à la vitalité économique, au dynamisme des communautés.

30 C'est quand même, pour nos petits milieux, 150 000 dollars annuellement, c'est quand même des bons montants.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Je vous remercie beaucoup.

Oui, madame Lavoie, allez-y.

40

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Ça va être très rapide, je vous le dis.

5 Entre 2017 et 2023, l'apport des revenus éoliens administrés par le CRD, le Collectif régional de développement qui tient le fonds de développement s'est élevé à 4 millions de dollars, laquelle a permis de soutenir 35 projets générant des investissements d'une valeur totale de 50.5 millions de dollars.

**LA PRÉSIDENTE :**

10 Merci beaucoup, c'est très clair.

Monsieur Richard, c'est dommage que vous ne puissiez pas nous voir, parce que la présentation, pour vous, juste à l'oreille, ça n'a peut-être pas été évident de tout saisir, mais je vous dirais qu'elle va être versée sur le site du Bureau d'audiences publiques, donc vous pourrez la consulter à loisir.

Maintenant, votre deuxième question?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

20 Excellent. Juste, je comprends que cette présentation-là était très utile pour la suite des travaux, mais ça ne répond pas vraiment à ma première question.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Qui était?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

30 Qui était d'inclure les... ça, c'est la partie publique, là, mais pour la partie privée, l'affectation des revenus, c'était la question pour avoir un portrait global.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 OK. Monsieur Richard...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

40 La partie publique qui est captée au moment de la constitution, j'aimerais savoir ça va être quoi l'affectation de ces revenus qui sont générés par le projet, incluant la phase de construction, l'ensemble

de son cycle de vie.

Là, on a parlé de la partie production, là, mais ça, je pense que vous en aviez parlé hier de l'affectation des revenus au niveau municipal, mais je parle globalement, là.

5

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc...

10

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

On a posé des questions, par exemple, sur le pourcentage, on n'a pas eu de réponse, on a eu les montants, mais est-ce qu'on pourrait avoir un portrait global pour l'ensemble du projet? C'était ma première question.

15

**LA PRÉSIDENTE :**

OK. Là, vous voulez avoir un portrait global sur l'ensemble du projet, ce que vous appelez l'ensemble du projet, c'est à partir de l'étape de construction jusqu'à son démantèlement?

20

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, bien, au moins ajouter... je comprends que le démantèlement n'est pas encore prévu, si je comprends bien, par rapport à d'autres projets, mais au moins avoir l'étape au moment de la conception du parc, de son implantation et de son utilisation, il y a des revenus qui sont calculés.

25

Puis la question, bien, c'est en lien avec votre question d'hier, là, par rapport à l'affectation des revenus, on veut savoir quelle part est affectée au public et quelle part est affectée au privé, puis dans quel ordre de grandeur pour arriver à un 100 % total. C'est l'essence de ma première question.

30

Là, je comprends qu'on a eu toutes les réponses pour la partie qui est redistribuée au niveau des MRC, les municipalités et tout ça, mais toute l'autre partie, on ne sait pas ce qui se passe avec ça, là, les impacts.

35

**LA PRÉSIDENTE :**

OK.

40

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

5 C'est ça l'essence de la question. Parce que par exemple, si au moment de la construction du parc, bien, le pécule est généré, c'est quoi l'apport qui est affecté, là, c'est quoi l'affectation. Même question que pour la phase de production.

**LA PRÉSIDENTE :**

10 D'accord. Ça fait que monsieur Prina, on revient à vous.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

15 Est-ce que c'est affecté, par exemple, à d'autres... je vous écoute.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard, êtes-vous toujours là?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

20 Oui, je suis toujours là.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 OK. Bon, monsieur Prina, si on revient à la phase de construction, là on a parlé de la distribution des fonds publics au niveau de la production, monsieur Richard veut savoir à la fois au niveau de la construction et de la production, par rapport aux bénéfices générés, on va commencer par la construction, comment ça se répartit, comment se... comme monsieur Richard dit, comment c'est affecté à différents usages, comment les retombées économiques se distribuent?

**M. ALBERTO PRINA :**

30 OK.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Peut-être partir à partir de l'investissement de base.

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Je vais partir, c'est ce que je crois qu'on va... vous allez me rediriger si je ne vais pas dans le bon sens, mais...

5

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais essayer de vous aider.

10

**M. ALBERTO PRINA :**

OK. Bien, dans la phase de construction, je commence pour dire qu'il n'y a pas de retombées dans la phase de construction, il y a des investissements dans la phase de construction. Donc, on parle d'un projet d'environ 400 millions de dollars d'investissements.

15

Ça fait qu'on a des investissements intrants de 400 millions qui vont être utilisés pour construire le parc soit pour vraiment la construction et le paiement du maître d'oeuvre qui fait la construction, soit pour le paiement pour les équipements, en grosse partie, c'est des éoliennes, à proprement dit.

20

Ça, c'est la phase de construction. L'investissement ici, un peu comme madame Lavoie disait tout à l'heure, il y a une partie de cet investissement qui sera fait avec des fonds propres, une partie des investissements qui sera faite par intrants. Même chose que pour l'Alliance, la même chose, répartition, ça serait pour le partenaire privé, dans ce cas Clearlight Energy.

25

Ça fait que ce que je peux dire, c'est qu'il y aura un gros intrants de fonds, 400 millions, pour construire le projet, et une grosse partie de ces fonds restera dans la province, parce que le maître... bien, encore une fois, je ramène au fait qu'on parle d'un projet au Québec, on parle d'un projet avec contenu québécois, que ça soit les fonds pour payer la construction, soit le maître d'oeuvre québécois avec un travailleur québécois, soit que ce soit pour payer la fabrication de tours à Matane, il y a une grosse partie de ce 400 millions qui sont dédiés à investir dans l'industrie soit dans la main-d'oeuvre, soit dans l'équipement dans la région.

30

Je ne sais pas si pour la phase de construction, ça donne une idée de ce qu'on...

35

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être nous préciser quelles sont les exigences de votre contrat pour le contenu québécois, vous devez avoir des exigences, j'imagine qu'Hydro-Québec a des barèmes pour ça?

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, en fait, on a deux exigences. Ici, on a 50 %, 50.1 % du montant des coûts de projet doivent être de nature québécois, ça fait que le contenu québécois doit être à 50.1 %.

5

Pour ce qui concerne le contenu régional, quand on dit contenu régional, c'est le contenu relatif aux dépenses qui se génèrent dans les MRC, dans ce cas ici de la Matapédia, de la Matanie et aussi de la région de la Gaspésie.

10

Toutes les dépenses qui se font dans soit des établissements ou soit avec de la main-d'oeuvre qui proviennent de ces régions ici, ça compte comme contenu régional. Et le pourcentage ici, c'est 10 % de contenu régional, 10 % de 400 millions, pour dire des chiffres ronds, 40 millions doit provenir de la région et 50 % du Québec.

15

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le 10 %, le 40 millions, c'est facile à atteindre ou c'est un plancher puis vous pensez que vous allez aller au-delà de ça?

20

**M. ALBERTO PRINA :**

Nous, on cherchera d'aller au-delà de ça. Le plan jusqu'à ce moment, on croit que ça sera difficile de l'atteindre. C'est aussi un engagement très précis avec des garanties aussi financières, je dirais très précises auprès d'Hydro-Québec, ça fait que c'est quelque chose qu'on doit absolument atteindre, parce que ce n'est pas quelque chose que ça serait bon pour personne de ne pas atteindre, il y a des endommagements aussi au niveau des contrats d'électricité si on ne l'atteint pas.

25

**LA PRÉSIDENTE :**

30

D'accord.

Et maintenant, au niveau de la production, là madame Lavoie nous a parlé de la portion publique, de votre côté, au niveau de l'entreprise que vous représentez, comment ça se présente?

35

Commençons par – je ne sais pas – le rendement d'un projet comme ça, est-ce qu'en termes de coûts d'amortissement, à partir de quel moment ça devient vraiment intéressant pour vous comme rentabilité?

40

**M. ALBERTO PRINA :**

5 Bien, ce que je peux dire ici, c'est dans un point de vue, comment on établit ce projet, normalement, c'est qu'il y a dans la partie d'exploitation, après avoir fait de l'investissement, on doit rentrer dans l'investissement. On rentre avec les revenus d'Hydro-Québec, ce qui sort encore sont... on peut le diviser en certaines typologies de coûts pendant la phase d'exploitation, soit sur les intérêts sur les prêts.

10 Normalement, on a un prêt de construction, et après, ça se déroule... pas déroule, ça devient un prêt à long terme, un peu comme les prêts sur une maison, qui s'amortissent. Après, ça dépend, mais ça peut s'amortir à quelque chose comme 20 ans. Ça fait que dans ces 20 ans, on aurait les coûts des intérêts sur le prêt à rembourser au prêteur.

15 Ça fait que ça, c'est une part des coûts de projet dans la phase d'opération. L'autre partie sont des coûts d'entretien. On aurait des contrats avec un peu sur le fil de ce que Simon Bélanger disait un peu plus tôt, avec le contrat avec le fournisseur des éoliennes, on aura des contrats de maintenance avec des gens locaux et avec nos propres gens en local, il y a tout un coût de maintenance et d'entretien.

20 Bon, après, il y a toutes sortes d'autres coûts, taxes et autres choses qui vient, en fait, ce qui sort, je dirais, pendant la phase d'exploitation.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Monsieur Richard, je pense qu'on va avoir fait le tour de la question pour ce soir sur la redistribution des profits que ce soit d'un côté ou de l'autre auprès du promoteur, alors je vous demanderais de passer à votre deuxième question.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

30 Excellent, merci pour la réponse.

35 Ma question, c'est par rapport à hier, je crois que c'est... en tout cas, une partie prenante qui a exprimé que la priorité 1, en fait, d'Hydro-Québec était de renforcer le réseau hydroélectrique pour soutenir la demande, puis que spécifiquement, ça induisait nécessairement une dépendance.

40 Donc, ma question par rapport à ça, c'est quels sont les impacts psychosociaux liés à la dépendance énergétique et pécuniaire induite par le projet?

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire la dépendance, qui est dépendant?

5 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

10 Les utilisateurs, en fait, et ceux qui reçoivent le pécule. Hier, je ne me rappelle plus quel intervenant a exprimé, mais que nécessairement, en rendant l'énergie disponible, bien, ça crée une dépendance, ça induit une dépendance, ce qui fait en sorte que le réseau doit être renforcé pour être sûr qu'il fonctionne tout le temps, sans interruption.

15 Donc, ça n'a pas été dit exactement dans ces mots-là, mais en gros, ça induit une dépendance, c'est ce qui a été exprimé par la partie prenante hier, puis ça m'amène à me poser une question concernant sur les impacts psychosociaux de cette dépendance énergétique là et pécuniaire aussi qui est induite par le projet. On vient de parler des retombées économiques qui induisent aussi une dépendance, donc c'est ma question.

20 Est-ce qu'on a évalué les impacts psychosociaux des dépendances induites par ce projet éolien?

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Monsieur Richard, si vous ne reformulez pas votre question autrement, je me vois dans l'obligation de passer par-dessus, de la refuser, parce qu'on est vraiment, d'abord dans un jugement que vous portez à l'effet que tout consommateur d'électricité ici présent est dépendant de ce qui... de la fourniture d'électricité. Je me vois mal en train d'interroger soit Hydro-Québec, soit le ministère de la Santé et des Services sociaux sur un tel lien que vous faites entre la consommation d'électricité puis ses impacts psychosociaux. Non, je regrette, mais vous êtes beaucoup hors mandat ici, là.

30 Alors, on va terminer ici.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

[Inaudible]

35 **LA PRÉSIDENTE :**

On va terminer ça ici, monsieur Richard.

40 Ce que je vous engage à faire, comme on a une séance ce soir, on en a une autre, ce que je vous engage à faire, c'est de réfléchir à cette question-là, puis de la formuler, on va dire, en des termes

un petit peu plus objectifs et de vous réinscrire au registre pour venir la poser.

Alors, probablement qu'on va se reparler ce soir. Merci beaucoup.

5 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

La commission va poursuivre en passant quelques-unes de ses questions, et on irait auprès de la personne du représentant, quelqu'un qu'on n'a pas encore interrogé, c'est-à-dire le représentant du ministère des Transports et de la Mobilité durable. J'espère qu'il est toujours avec nous, parce qu'on a quelques...

15 **M. SIMON ROY :**

Oui.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, parfait, on a quelques questions sur le transport routier.

25 **M. SIMON ROY :**

Parfait.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce ne sera pas long, il faut que je me retrouve.

Alors, monsieur Roy, je pense que si vous avez lu l'étude d'impact, vous savez que le transport routier, les nuisances que ça peut causer, la détérioration des routes, c'est une préoccupation qui, je crois, a été assez exprimée par le milieu ici, donc vous en avez certainement eu des échos.

35 L'initiateur affirme dans son étude d'impact que le réseau routier existant devra avoir la capacité suffisante pour accommoder le volume de trafic relié à la construction du projet. Est-ce que c'est un avis que vous partagez, est-ce que selon vous, la capacité du réseau, tel qu'il est dans l'état actuel, est capable d'absorber tout ce transport-là, y compris le transport lourd?

40

**M. SIMON ROY :**

Bonjour, madame la présidente. Simon Roy du MTMD.

5           Donc, oui, pour répondre à votre question, effectivement, notre ministère a fait des études, en fait, par rapport à des demandes de projets qui nous ont été soumises au cours des derniers mois.

10           Donc, on a eu de la part d'un transporteur, dans le fond, différents scénarios avec les pièces, les composantes d'éoliennes, à savoir, on, les sections de tours, les générateurs, les nacelles, les moyeux, toutes les pièces, dans le fond, et on a fait, bon, différents scénarios par rapport à des trajets qui ont été hypothétiquement déposés pour l'étude.

15           Puis bon, on a relevé certains enjeux par rapport, bon, c'est quand même de lourdes charges pour certaines pièces. Par contre, le réseau actuellement dans son état permet le transport par rapport à ces masses additionnelles là qui seraient... dans le fond, qui viendraient faire en sorte de vraiment solliciter fortement le réseau.

20           Et par contre, on avait fait aussi également, il y avait des enjeux par rapport à des géométries à certaines sections, parce que vous comprendrez que par la nature des pièces, je pense, entre autres, à la longueur des pales d'éoliennes, donc on doit faire certains aménagements, parce qu'actuellement, la configuration de notre réseau routier ne permet pas le virage avec les équipements qui sont proposés.

**LA PRÉSIDENTE :**

25           Est-ce que vous avez déjà identifié les endroits où il devrait y avoir des correctifs?

**M. SIMON ROY :**

30           Oui, tout à fait. On a fait nos représentations même déjà aux transporteurs, donc on avait des gabarits de virages qui nous ont été soumis et on voit qu'il y a des aménagements qui sont potentiellement réalisables pour permettre le mouvement, donc la viabilité de ces mouvements-là, en fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

35           OK. L'initiateur nous indique dans son étude d'impact qu'on parle de quelques milliers de camions qui s'ajouteront au trafic régulier, qui seront répartis sur plusieurs mois.

40           Est-ce que vous êtes capable de me dire, ça se compare comment, ces milliers de camions là pendant la période des travaux, au trafic, on va dire, quotidien, journalier que vous observez sur votre

réseau, est-ce que c'est une augmentation de 10 %, 20 %?

**M. SIMON ROY :**

5 Bien, je n'ai pas les chiffres exacts par rapport au pourcentage. Par contre, si on parle juste au  
niveau du transport hors normes généré par les pièces d'éoliennes en soi, on parle d'environ 230 à 250  
mouvements qui devront être nécessaires simplement pour les pièces, dans le fond, qui composent les  
éoliennes, et à ça, il faudrait ajouter également les pièces – pas les pièces, mais plutôt les transports au  
10 niveau des camions qui devront transporter de la matière brute, je pense au gravier nécessaire, les  
bétonnières, on aura les grues également qui devront circuler sur le réseau.

Mais c'est ça, tout ça effectivement fera en sorte qu'on aura des volumes additionnels de camions  
lourds sur le réseau, mais étant donné que c'est un secteur qui est, bon, passablement calme, on n'a  
15 quand même pas de hauts niveaux, de grands pourcentages de camions lourds sur ces routes-là qui  
sont... qui nous ont été présentés, on est en faveur de ces demandes-là. On croit que ça se conjugue  
bien avec le type de débit de circulation qu'on a sur nos routes actuellement.

**LA PRÉSIDENTE :**

20 Le réseau que vous gérez, vous, c'est la route 132 puis la 200... la 197?

**M. SIMON ROY :**

25 La 297.

**LA PRÉSIDENTE :**

297, OK. Ce sont les deux axes routiers qui sont sous votre juridiction.

30 **M. SIMON ROY :**

Oui, effectivement. Et on avait un scénario autre également qui impliquait peut-être des pièces en  
provenance du port de Gros-Cacouna qui pourrait également impliquer le transport qui impliquerait des  
35 routes, les autoroutes 20 et l'autoroute... la route plutôt, 132 dans le secteur à l'est de Rivière-du-Loup.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 Je vais aller vers monsieur Prina pour une petite précision justement à propos des ports, puis je  
vous reviens.

Vous avez effectivement mentionné dans l'étude d'impact qu'il y a deux possibilités; soit le port de Matane, soit le port de Cacouna. Qu'est-ce qui vous fait pencher d'un côté ou de l'autre?

**M. ALBERTO PRINA :**

5

En fait, on a mis les deux options, parce que carrément, on n'avait pas fait toutes les études encore avec le MTMD et que de toute façon, se référeront quand on est plus proche de la date de livraison des composantes.

10

Ça fait qu'ici, c'est ce qu'on a fait avec monsieur Roy pour corriger, mais c'est ce qu'on a fait pour des demandes comme des demandes d'avant-projet avec le MTMD pour voir si, effectivement, le transport est faisable.

15

Nous, on a une claire préférence, c'est d'utiliser le port de Matane et arriver de l'est, parce que c'est beaucoup plus proche du site. Mais au cas où, carrément, pour quelque raison que peut-être on ne connaît pas à ce jour, dans une année ou deux, quand on sera en train de faire la livraison des composants, on doit arriver par le port de Cacouna, bien, on pourra aussi le faire, parce que ça a été étudié.

20

C'est un peu ça, mais la préférence est port de Matane.

**LA PRÉSIDENTE :**

25

Et dans les deux cas, les infrastructures portuaires sont suffisantes ou adéquates pour s'assurer de tout le transbordement, il n'y a pas de contraintes de ce côté-là?

**M. ALBERTO PRINA :**

30

Tout à fait, on a fait des études l'année dernière plutôt pour le port de Matane que le plus petit, pour être sûr qu'il pouvait accepter les charges les plus lourdes, mais oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

35

Et de votre côté, monsieur Roy, est-ce que vous avez un... j'imagine que le port de Matane, d'un point de vue de circulation routière, votre organisme considère que c'est peut-être un meilleur choix que le port de Cacouna, parce que ça veut dire moins longtemps sur la route pour tout le transport des grosses pièces d'équipements?

40

**M. SIMON ROY :**

Oui, rebonjour, Simon Roy du MTMD.

5           Donc, oui, effectivement, notre ministère favorise effectivement le lieu le plus près pour limiter les transports par rapport au lieu du site éolien, bien entendu, donc on est en faveur, effectivement, de viser idéalement, préférablement, le port de Matane, bien entendu, par rapport à l'option de Gros-Cacouna, qui, on se comprend, aura quand même plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres additionnels pour transporter les mêmes pièces là.

10

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci beaucoup.

15

Monsieur Prina, dans l'étude d'impact, vous mentionnez qu'il y a un plan de circulation qui allait être défini et qui comprendrait des mesures d'atténuation, bon, afin de limiter les impacts associés au transport sur la circulation locale et régionale, pouvez-vous faire état, pouvez-vous nous dresser un portrait de l'état d'avancement de ce plan-là?

20

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, je pourrais le diviser en deux, prendre le plan de circulation, parce que 1, c'est le plan de circulation, je dirais plutôt lié au transport de composantes lourdes sous la juridiction du MTMD. En fait, ceci, c'est un plan de circulation que la MTMD a déjà demandé à notre transporteur de fournir pour être sûr que les composantes comme les pales, par exemple, puissent faire le trajet qu'ils doivent faire de façon sécuritaire, et spécialement quand on arrive à l'intersection entre la 132 et la 297.

25

Ceci, c'est une chose importante, on veut être sûr que quand les gros camions avec les pales de certaines longueurs font ces virements, on a un plan robuste en place pour être sûr que le trafic est bien arrêté et on peut faire les choses de façon sécuritaire.

30

Ça fait qu'on a déjà avancé de cette façon-là, on a déjà envoyé le plan à la MTMD.

Dans un autre côté, on a un plan que ce sera fait quand on se rapproche plus de la phase de construction et ça sera fait par notre maître d'oeuvre quand ce sera contracté de façon finale, et ça, c'est la gestion de trafic vraiment plus locale.

35

Je pense, en ce moment, dans la MRC, dans la municipalité, pour l'utilisation des routes locales, encore là, c'est important que quand on arrive soit avec les camions de pièces lourdes, soit avec les bétonnières, les camions qui transportent le gravier, même avec les *pick-ups* de travailleurs, on a un

40

plan de circulation qui a du sens et qui permet la coexistence entre le chantier de construction et la vie normale des gens qui peuvent poursuivre leur boulot et leur vie dans le coin.

**LA PRÉSIDENTE :**

5

D'accord. Merci, monsieur Prina.

Je reviens à vous, monsieur Roy. On parle que le plan de circulation devrait comprendre des mesures d'atténuation, pour vous, les mesures d'atténuation efficaces ou on va dire courantes, mais qui marchent le mieux, c'est quoi?

10

**M. SIMON ROY :**

Oui, rebonjour. Simon Roy du MTMD.

15

Donc, je vous dirais principalement, ce qu'on a comme mesures qui sont les plus efficaces, c'est qu'on regarde au niveau des heures d'affluence, donc qu'on appelle les heures de pointe. On essaie de voir, on a quand même des relevés de circulation qui nous permettent de déterminer les périodes de la journée qu'on aura le moins d'achalandage sur notre réseau, et habituellement, on essaie d'utiliser ces plages-là.

20

Donc, vous comprendrez que bon, souvent, c'est en fin de soirée, en période de nuit ou tôt le matin, donc notre réseau sera le moins sollicité, et donc, pourrait peut-être faire partie des conditions de circulation avec ces pièces lourdes là.

25

Donc, ça s'est déjà fait dans le passé au niveau d'autres développements de parcs éoliens, donc on avait fait des transports qui s'étaient faits soit de nuit, soit tôt le matin. Il faut également conjuguer avec tous les travaux qui sont sur le réseau à ce moment-là, donc on aiguille le... dans le fond, c'est un partenariat avec le transporteur et le ministère pour trouver des plages horaires qui vont limiter les incidences sur le public voyageur et, du même coup, assurer la sécurité.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Roy.

35

Juste une petite dernière question par rapport aux mesures d'atténuation. Est-ce que ça revient à vous d'informer la population, d'informer les usagers qu'il va y avoir du transport, mettons, entre telle heure et telle heure ou tout bonnement de prévenir qu'entre tel mois et tel mois, il va y avoir une augmentation et une modification de la nature du trafic?

40

**M. SIMON ROY :**

5 Oui, ça revient... bien, habituellement, si je regarde par rapport à l'expérience du passé, effectivement, ça revient au ministère de faire soit des communiqués, bon, on peut utiliser, bon, les différents médias, les médias sociaux, télévision, radio et tout ça, donc pour informer qu'on aura des secteurs qui seront influencés, donc on aura des impacts sur la circulation engendrés par des mouvements de pièces qui se feront avec des heures peut-être, si on a ces informations-là peut-être vraiment déterminées déjà à l'avance, les heures qu'on aura peut-être... qu'on sera susceptible de croiser ces camions-là sur la route.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Roy. Ce sera tout pour vous.

15 Monsieur Prina, juste une petite précision. Hier, on a essayé de faire une visite de terrain hier matin, donc nous avons emprunté les rangs, le sixième, le septième. Bon, je peux comprendre qu'on est en période de dégel, ces rangs-là sont non asphaltés, je ne sais pas dans quel état ils sont en plein été, mais pour toute l'année, ils sont compatibles avec du transport de pièces d'équipements comme celles dont on parle?

**M. ALBERTO PRINA :**

20 Bien, en fait, pour toute l'année, je dirais non, ce n'est pas envisageable d'utiliser toute l'année. Ici, c'est en période spéciale de dégel où les routes comme les différents rangs vu qu'ils ne sont pas asphaltés sont susceptibles de devenir très mous et carrément, s'ils sont mous, il y a de la pluie, ce n'est vraiment pas envisageable.

30 C'est pour ça que les transports pour tout ce qui est lourd, même quand on parle de transport pour les bétonnières, sans parler des composantes très très lourdes des éoliennes, on va devoir les faire en période hors dégel ou sinon, si on doit vraiment être... faire quelque chose à la période de dégel, comme on est là maintenant, ce sera en suivant soit les prescriptions de la MTMD sur les routes provinciales avec des charges moindres ou des bétonnières qui sont pleines juste à la moitié.

35 Ça, c'est juste un exemple, mais la même chose aussi pour les routes locales, parce que de toute façon, nous, on prendra des engagements aussi avec les municipalités avec des contrats d'usage des routes pour être sûr qu'on les maintient pendant la construction, on les rende... après la construction, on les retourne au même état ou mieux de ce qu'on avait au départ.

40 Ça fait que oui, effectivement, tout ça pour dire ce moment ici, ce n'est probablement pas le moment idéal pour transporter des composantes, et spécialement dans le coin du projet, parce que oui,

dans cette saison ici, il y a beaucoup encore de dégel des routes.

**LA PRÉSIDENTE :**

5 Je vous remercie beaucoup. Je passe la parole à monsieur Benoit.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Quelques questions concernant les battements d'ombre, pour votre intention, monsieur Prina, et peut-être madame Maurice du CSSS, je ne sais pas si vous êtes toujours en ligne.

15 La commission est préoccupée par les potentielles plaintes qui pourraient être générées par les battements d'ombre. Première question, est-ce que les propriétaires qui sont susceptibles ou qui vont définitivement être impactés ont été informés de ce risque-là et des inconvénients qui sont créés par l'effet stroboscopique?

**M. ALBERTO PRINA :**

20 Donc, je peux dire que les propriétaires, vu que c'est un projet imbriqué avec celui de Saint-Damase 1, sont tous informés de ce que ça veut dire vivre à proximité d'un parc éolien. Les battements d'ombre, c'est en effet un des produits d'être voisin d'une turbine, ça fait que je dirais, oui, ils sont tous conscients de ça, parce qu'on se trouve dans un milieu éolien.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Oui. Et vous avez écrit dans l'étude d'impact que si vous recevez des plaintes, vous allez adopter des mesures d'atténuation supplémentaires, pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui va faire qu'une plainte va être recevable?

30 **M. ALBERTO PRINA :**

35 Bien, ce que je vais dire, un peu comme j'ai dit hier, on va avoir un comité de suivi où toutes ces plaintes vont être traitées, et après, ça sera vraiment cas par cas pour voir quel type de plainte on parle et comment ça sera serait la meilleure façon de l'adresser.

40 Je peux dire ça, à moins que tu voulais faire un petit... OK, je passe la parole, pour une précision de plus, parce que je sais qu'on a fait des efforts sur l'étude d'impact sur les battements d'ombre, ça fait que madame Lamarche.

**M<sup>me</sup> Adele LAMARCHE :**

Oui, Adele Lamarche, je voulais juste apporter quelques précisions.

5 Effectivement, on a fait toute la modélisation des battements d'ombre, les résultats indiquent qu'il n'y a aucune résidence permanente qui est affectée par les seuils de battements d'ombre, ce n'est pas des seuils réglementaires, c'est plus des bonnes pratiques du 30 heures par année.

10 Donc, les trois bâtiments qui seraient potentiellement affectés, c'est vraiment des résidences secondaires. Ce qui est important de dire, c'est que la modélisation est faite en fonction des conditions météorologiques, mais la configuration des bâtiments comme tels n'est pas prise en considération, donc là, c'est là qu'il faut aller plus loin dans la démarche. C'est possible qu'il n'y a pas d'ouvertures, il n'y a pas de fenêtres qui donnent vers l'éolienne, donc il faut pousser un peu plus la réflexion en fonction des emplacements qui vont être retenus dans le projet.

15 Est-ce qu'il y a effectivement des battements d'ombre ou des ouvertures dans la résidence secondaire, donc je parle d'un chalet ou d'un camp de chasse, par exemple, est-ce qu'il y a des ouvertures qui, vraiment, permettent un effet stroboscopique au-delà des seuils acceptables, puis après ça, effectivement, on va discuter avec les propriétaires des mesures d'atténuation qui pourraient être mises en oeuvre en fonction de cette analyse qui va être un peu plus poussée dans les prochains mois.

**LE COMMISSAIRE :**

Et le seuil de 30 heures dont vous parlez provient d'où?

25

**M<sup>me</sup> Adele LAMARCHE :**

C'est les bonnes pratiques, c'est les seuils qu'on voit dans la littérature, je ne sais pas si la dame du ministère de la Santé pourrait peaufiner.

30

**LE COMMISSAIRE :**

On nous dit qu'elle n'est plus avec nous, malheureusement.

35

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Je pourrais vous citer la référence, rapidement comme ça, je ne l'ai pas en tête, mais je peux vous revenir avec la référence, mais c'est vraiment un seuil qui est globalement accepté.

40

Je vais passer la parole à mon collègue Aren.

**M. AREN NERCESSIAN :**

Alors, bon, Aren Nercessian, DNV.

5 Alors, je ne fais pas juste le bruit, je fais plein de choses qu'on a discutées aussi dans le rapport. J'en ai fait – pas pour ce projet, mais j'en ai fait aussi plusieurs pour les battements d'ombre.

10 Au début, ça vient de l'Europe, le 30 heures, c'est un cas judiciaire en Europe, en Allemagne, c'est là où ça a commencé les vraies plaintes il y a longtemps. Ils ont exigé 30 heures par année, là ça s'est répandu tranquillement en Europe, et ensuite, c'est venu aux États-Unis, au Canada. En Ontario, ils ont appliqué ça il y a peut-être 10, 15 ans. Tranquillement, ça se propage.

15 Alors, maintenant, c'est la position officielle de la [Inaudible], maintenant, ils ont changé de nom, CanWheel, je ne sais pas s'ils l'ont pris, mais officiellement, c'est quoi, c'est ACP, maintenant, American Clean Power, quelque chose comme ça.

20 Alors, ils ont publié une lettre, une publication qui recommande officiellement, bien, la position de l'ACP, c'est 30 heures par année, après les mesures d'atténuation atmosphériques et opérationnelles. Alors, il y a les nuages, on tient compte des nuages, on tient compte de la direction du vent, et après, les heures nettes après avoir considéré ces deux formes d'atténuation, c'est ça où on applique le 30 heures.

25 Alors, ce n'est pas noir et blanc, c'est un peu comme le bruit, c'est subjectif, il y a certaines personnes qui sont plus troublées que d'autres, mais en général, une autre chose, c'est qu'une fois que tu respectes un 40 dB, c'est fort probable que tu vas aussi respecter le 30 heures, juste à cause de la distance que ça engendre, alors c'est un peu corrélé, les battements d'ombre et le bruit sont un peu corrélés aussi.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Merci. En ce qui concerne justement le niveau sonore de 40 décibels, il y a trois récepteurs où c'est légèrement excédé, vous avez en tête des mesures de mitigation, est-ce que la modélisation sonore a été faite avec les mesures en place, est-ce que ça a été modélisé, évalué, réévalué?

**M. AREN NERCESSIAN :**

35 Oui, je pense que c'est public, on peut en parler, là. Ce qui s'est produit, c'est il y avait des excédences, est-ce que vous parlez des excédences de 40... OK, c'est ça, pas les cabanes à 45, OK.

40

5 C'est ça, alors juste un moment, on avait essayé de trouver une solution avec les paramètres de modélisation, le ministère a répondu, ils préfèrent prendre la méthode plus stricte, alors à cause de cette méthodologie plus stricte que ce qui a fait pour Saint-Damase à l'époque, maintenant, on a modélisé ça avec un coefficient d'absorption du sol plus strict qu'auparavant, parce que c'est comme ça l'industrie de l'acoustique, c'est devenu un peu plus strict que ça l'était.

10 Là, maintenant, il y a eu des petits problèmes de bruit cumulatif justement, alors on parle d'effets cumulatifs, ça, ça en était un. La combinaison de Saint-Damase 1 et le transfo de Saint-Damase 1 et les éoliennes de Canton MacNider, cumulativement, il y avait trois maisons où il y a eu des dépassements.

15 Alors, rétroactivement, le propriétaire, l'initiateur s'est engagé à soit mettre des murs sonores, des barrières sonores aux deux transfos, le transfo existant maintenant de Saint-Damase 1 et le transfo proposé Canton MacNider. Les deux transformateurs aux stations vont avoir des barrières acoustiques justement pour limiter. La contribution était significative, c'était des maisons proches des deux stations, un peu entre les deux, et d'une éolienne de Saint-Damase 1, la T9.

20 Alors, il y a une combinaison de facteurs, on a remodelisé ça, on a soumis nos nouveaux résultats. Il va falloir trouver une solution pour la T9, soit mettre des pales moins bruyantes ou juste tout simplement brider, réduire sa puissance, en combinaison avec les barrières sonores aux deux stations. Alors, je ne sais pas si les résultats ont été faits publics, mais on a des solutions proposées déjà.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Et est-ce que ces mesures d'atténuation là, est-ce qu'elles sont intégrées au projet en date d'aujourd'hui?

**M. ALBERTO PRINA :**

30 C'est public. Pendant la phase de recevabilité, on a envoyé, en fait, une lettre d'engagement pour ces récepteurs, pour être sûr qu'on est tous sur la même page, qu'on soit capable avec ces mesures d'atténuation d'être au-dessus des seuils prescrits de 40 décibels. Ça fait que c'est simplement ça.

**LE COMMISSAIRE :**

35 Bien, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 On va maintenant faire un petit bout, bon, on va essayer d'arrêter vers 17 h pour se donner le temps d'aller souper, vu qu'on reprend à 19 h, mais pour le quart d'heure qu'il nous reste, puis ça va

peut-être déborder un peu, j'aimerais qu'on aborde la question des milieux humides.

Donc, monsieur Prina, on commence avec vous.

5 À la question 37 de l'addenda 1, vous présentez les superficies de milieux humides, de parcelles boisées et de parcelles cultivées, perdues ou perturbées. Quand on... il y a comme deux grandes catégories; les pertes que vous qualifiez de temporaires et les pertes permanentes.

10 On va commencer par s'attarder sur les pertes temporaires.

15 Selon votre expérience avec SD1, dans quelle mesure les perturbations de milieux humides qualifiées de temporaires le sont réellement, est-ce que vous avez observé une récupération des milieux humides dans SD1? Et même, ça se pourrait, étant donné que le parc, dans le fond, est en exploitation commerciale depuis 2014, il a dû y avoir une évolution, est-ce que vous êtes capable de nous dire si cette évolution-là a été vers une reconstruction ou une reprise des fonctions des milieux humides ou plutôt, ça a évolué vers autre chose?

**M. ALBERTO PRINA :**

20 Oui, en fait, je laisse Adele Lamarche répondre vu que, bien, en plus, comme expert, on a aussi fait le suivi aussi environnemental de la phase de construction d'exploitation, ça fait que je laisse Adele répondre.

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

25 Adele Lamarche. Ma firme n'a pas fait le suivi suite à la construction de Saint-Damase 1. Par contre, on a une expertise très développée en surveillance et en suivi post-travaux de différents types de projets.

30 Donc, dans le fond, en conclusion, oui, quand on met en place les mesures d'atténuation, notamment la ségrégation des sols, notamment s'il y a un horizon organique, une gestion justement des sols de surface, qu'on utilise des équipements adaptés, qu'on peut décompacter les sols selon le moment de l'année, qu'on remet en place les sols, qu'on réensemence, il y a un fort succès de remise en état des milieux humides.

35 Comme je dis, je ne peux pas parler pour Saint-Damase 1, mais dans notre expérience, dans notre expertise en tant que firme en environnement, c'est des conclusions qu'on peut tirer si les travaux sont bien faits, oui, il y a une remise en état des milieux humides.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Et ça peut prendre combien de temps?

5 **M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Bien, ça dépend un peu de la teneur des travaux, le moment de la réalisation, mais je dirais assez rapidement, on peut voir une végétation humide qui se rétablit, des conditions hydrologiques aussi qui se rétablissent dans les années qui suivent, mais assez rapidement, on ne parle pas d'une dizaine  
10 d'années, on parle peut-être d'un an, deux ans.

Et justement, dans le cas de parc éolien Canton MacNider, on s'engage à faire des suivis, donc on va voir justement la qualité de la remise en état des milieux humides l'année suivant les travaux, puis si on voit des défaillances, il y a des mesures correctives qui peuvent être mises en place.  
15

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

20 Je me tourne maintenant vers monsieur Borduas. Monsieur Borduas, avec l'expérience que le ministère a acquis avec les différents projets de parcs éoliens autorisés et suivis, de votre côté, est-ce que si vous observez la même chose que madame Lamarche, est-ce que pour vous, les milieux humides pour lesquels vous auriez demandé des suivis de rétablissement, c'est effectivement  
25 concluant, les milieux humides se rétablissent?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement.

30 Je vais demander à Dominique Lamarre de répondre, de la direction régionale.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

35 **M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

Bonjour, Dominique Lamarre.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, on vous écoute.

5 **M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

Oui. En fait, je n'ai malheureusement pas la réponse, mais je vais pouvoir demander à mes collègues qui font les suivis, donc je vais pouvoir vous revenir le plus rapidement possible.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

OK. Donc, vous allez prendre la question en délibéré. Est-ce que vous avez bien compris la question, parce que peut-être qu'elle vous a pris un peu par surprise, là, mais c'est clair pour vous, la question?

15 **M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

Oui, pour le rétablissement des milieux humides.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

OK. Bien, écoutez, restez là, parce que j'en ai une autre qui concerne les milieux humides aussi. On parle beaucoup – puis monsieur Dupré en a parlé hier ou ce matin, cet après-midi, je ne sais plus – de l'approche éviter, minimiser, compenser, donc ça s'applique, c'est le crédo de la protection des milieux humides, alors est-ce que ça s'applique pour les milieux humides qui sont perturbés temporairement ou cette volonté-là d'appliquer cette procédure-là est plutôt orientée vers les pertes permanentes?

25 **M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

30 Un peu des deux. Dans le fond, éviter, c'est pour les pertes permanentes, puis le minimiser, ça va être pour les pertes temporaires, donc on va essayer de minimiser le plus possible les empiètements au projet puis de rétablir au mieux à la suite du projet.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, ça se répartit comme ça.

40

**M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

Oui.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

OK. Et toujours sur le chapitre, on va dire, du suivi, l'initiateur indique qu'un suivi de la remise en état sera effectué pour en mesurer l'efficacité – entre parenthèses – reprise de la végétation dans l'année suivant les travaux.

10

À votre connaissance, une année de suivi après les travaux, est-ce que c'est suffisant pour évaluer cette reprise-là?

15

**M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

Généralement, on recommande un suivi aux années 1, 3 et 5.

**LA PRÉSIDENTE :**

20

1, 3 et 5, d'accord. Donc, c'était ma deuxième question, c'est quoi la durée optimale, mais 1, 3 et 5, c'est suffisant, après cinq ans, ça ne donne rien de poursuivre?

**M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

25

Bien, dans le fond, durant le suivi, si le rétablissement n'est pas complet, on va demander des mesures correctrices. Donc, c'est pour ça, par exemple, après l'année 1, si on demande des mesures correctrices, on va retourner à l'année 3 pour voir si les mesures correctrices mises en place sont suffisantes.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, OK. Donc, ça pourrait se poursuivre?

35

**M<sup>me</sup> DOMINIQUE LAMARRE :**

Normalement, après cinq ans, la reprise est complète.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup.

5 Monsieur Prina, toujours au chapitre des milieux humides, vous indiquez que votre projet va  
entraîner la perte permanente – là, on parle du permanent et non plus du temporaire – de milieux  
humides qui représentent moins de 0.004 % de ceux de la MRC pour 1.48 hectare, mais là, j'ai vu avec  
vos ajustements qu'on est maintenant à 1.67, c'est bien ça? Ça, c'est à l'échelle de la MRC, mais  
10 comment ça se compare à l'échelle de la zone d'étude, le pourcentage, il serait de quoi dans la zone  
d'étude?

**M. ALBERTO PRINA :**

Je laisse la question à madame Lamarche.

15

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Oui. Donc, au niveau de la zone d'étude, avec la consultation des données existantes disponibles,  
20 on a 1 617 hectares, donc le pourcentage, je pourrais vous le calculer rapidement, mais peut-être que je  
l'ai déjà fait, donc au niveau permanent, ça serait 0.09 % des milieux humides de la zone d'étude.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi, vous avez dit?

25

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

0.09.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

0.09, on passe de 0.04 à 0.09.

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

35

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

40

OK, merci. Monsieur Benoit.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Dans la révision du chapitre 7 de l'étude d'impact, la superficie des milieux humides qui sont altérés temporairement a presque doublée, comment vous expliquez...

5

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Dans la révision du chapitre 7, dans le fond, on a intégré la notion des aires d'habanage qui n'étaient pas intégrées dans l'étude d'impact initialement, donc c'est vraiment des grosses aires qui ont été considérées, des gros carrés autour des zones d'implantation des éoliennes.

10

Puis c'est vraiment très surestimé, parce qu'en construction, finalement, on a besoin de deux corridors de dix mètres de large et 87 mètres de long, positionnés à l'intérieur de ce gros carré-là. Mais avec le ministère de l'Environnement, il dit qu'on ne peut pas sous-estimer les empiètements, donc on est allé vraiment avec une surestimation en calculant tous les milieux humides qui étaient à l'intérieur de ces aires-là, mais en considérant qu'une vraiment très faible proportion va être utilisée, mais on ne pouvait pas les positionner actuellement, donc c'est pour ça qu'on est allé avec l'approche très conservatrice de surestimation.

15

20

**LE COMMISSAIRE :**

Merci. Autre question en relation avec les milieux humides. En fait, est-ce que vous avez envisagé de compenser non pas financièrement, mais par le réaménagement d'aires humides sur place, localement?

25

**M. ALBERTO PRINA :**

Je ne sais pas d'avoir bien compris, en fait, ce type de compensation, c'est la compensation sur la part de milieux humides?

30

**LE COMMISSAIRE :**

Pour la perte permanente, donc le 1.7 hectare.

35

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Dans le fond, si je peux me permettre, effectivement, il y a comme tout un cadre réglementaire qui existe au Québec sur le système de compensation, donc nous, on va vraiment se plier aux exigences du ministère, est-ce qu'ils vont y aller vers une demande en compensation monétaire, ce qui est très encadré, ce sera ça, s'ils disent :« Ah, non, on préfère des projets, parce qu'il y a des

40

probabilités de compensation par projet », on ira vers ça, mais on attendait vraiment les orientations du ministère qui applique son cadre réglementaire au niveau des compensations.

**LE COMMISSAIRE :**

5

D'accord, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

10

Donc, la décision finale vous appartient, monsieur Borduas, sur l'aboutissement, on va dire, de la compensation au sens large pour la perte de milieux humides?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

15

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement.

En fait, non, c'est l'initiateur qui doit décider de la manière qu'il veut compenser. Nous, tout ce qui nous importe, c'est de l'avoir dans le cadre de la procédure; s'il décide d'y aller monétairement, on doit l'encadrer dans la procédure, s'il décide d'y aller par projet, on doit aussi avoir un plan du projet qui doit être déposé en ce moment dans la période d'acceptabilité.

20

Donc, c'est à l'initiateur de faire le choix final, et nous, on va l'analyser quand l'initiateur va faire son choix.

25

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous dites l'inverse de madame Lamarche?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

30

Je dis que l'initiateur doit faire un choix, et nous, on va analyser le choix qui va être présenté.

**LA PRÉSIDENTE :**

35

OK. Donc, madame Lamarche...

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

40

Bien, on n'en a pas parlé, donc c'est une décision à prendre dans les prochaines semaines, à ce que je comprends.

5 C'est sûr qu'il y a une facilité vers la compensation monétaire, parce que quand on fait des compensations par projet, il faut trouver des lieux de compensation, puis parc éolien Canton MacNider n'étant pas propriétaire d'un site, c'est là que ça devient très difficile de trouver des sites, d'avoir des ententes avec les propriétaires concernés, de faire des suivis.

Donc, c'est sûr que l'avenue de compensation monétaire est plus facile pour un promoteur, mais c'est quelque chose qu'on va confirmer dans les prochaines semaines avec le ministère de l'Environnement.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

15 Maintenant, j'irais vers monsieur Desjardins de la MRC. Monsieur Desjardins, vous êtes récemment propriétaire d'un magnifique plan régional des milieux humides et hydriques approuvé, je crois, par le ministère.

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

20 Absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Bon. La commission a consulté, c'est volumineux comme plan, mais la commission l'a consulté pour les besoins de la présente audience, et vous avez à la section 4.3 du plan régional qui porte sur l'équilibre des pertes et des gains de milieux humides à l'échelle de votre MRC, ça ne fait pas état des milieux humides perdus par le projet à l'étude, il n'en est pas fait mention, comment ça se fait?

30 **M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Au moment de la rédaction du PRMHH qui a quand même été entamé en 2018-2019, le projet n'existait pas. Ce document-là prévoyait, pour les projets qu'on connaissait à l'époque, les sites, je ne me rappelle pas exactement de la terminologie exacte, mais à réaménager.

35 Donc, la conclusion à laquelle on en arrive, c'est justement que pour des secteurs pour lesquels on n'a pas de sites de réaménagement prévu, ça va être à discuter avec le ministère.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 D'accord. Et ce document-là, vous le révisez, vous êtes obligé de le réviser, c'est quoi le...

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Dix ans.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Aux dix ans.

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

10 Oui, 2034 pour la prochaine révision.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 Parfait. Bien, toujours en lien avec le plan régional sur les milieux humides et hydriques, maintenant, je vous amène sur le concept de connectivité écologique dont on a parlé un petit peu plus tôt cet après-midi. Dans votre plan d'action, ça prévoit à l'objectif 2.1.3 la considération de la connectivité écologique entre les milieux naturels dans la mise en oeuvre de grands projets de développement, et ça dit que cet objectif devait être mis en oeuvre par une révision du plan  
20 d'aménagement prévu entre 2024 et 2027.

Donc, on est en 2025, vous en êtes où là-dedans?

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

25 Nous sommes en train de faire la révision du schéma d'aménagement comme toutes les MRC du Québec hors communauté métropolitaine. Nous avons eu récemment une rencontre avec une personne d'un organisme qui va nous accompagner pour identifier ces corridors écologiques, mais actuellement, nous n'avons pas encore... nous ne sommes pas plus loin, on n'est pas très avancés.

**LA PRÉSIDENTE :**

30 OK. Donc, vous ne seriez pas à même de me donner un peu d'informations sur les orientations que vous voudriez adopter?

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

35 Non, aucunement, ça va être de suivre les orientations qu'on trouve dans le document qu'on appelle les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, qui sont extrêmement ciblées.  
40 Donc, il y a des attentes très précises, par contre, au niveau de notre cadre de planification en vigueur

actuellement, nous n'avons pas d'informations ou ni normes spécifiques.

**LA PRÉSIDENTE :**

5 D'accord, merci beaucoup. Alors, c'est avec vous qu'on va conclure cet après-midi.  
Ah, monsieur Dupré, vous voulez ajouter un élément?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

10 Oui, Bruno Dupré, ministère de l'Environnement.

Concernant le cadre réglementaire entourant les suivis, les milieux humides, et caetera, je voulais peut-être faire une distinction par rapport au parc éolien Saint-Damase 1 et le projet qui est à l'examen présentement.

15 Le parc éolien Saint-Damase 1 était assujéti aux versions précédentes de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le cadre réglementaire, à ce moment-là, il n'incluait pas la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, il n'y avait pas non plus la nouvelle... la modification qui avait été apportée en 2017-2018 à la Loi sur la qualité de l'environnement, les règlements sur la compensation pour les atteintes en milieux humides et hydriques et le règlement sur les activités en milieux humides et hydriques.

20 Alors, bref, il y a cette distinction-là qui est à apporter entre les deux projets. Le cadre réglementaire maintenant est beaucoup plus resserré autour des milieux humides et hydriques, et le cas échéant, t'sais, il y a des exigences de suivis plus – comment je dirais? – plus strictes en termes de remise en état des milieux humides et pertes temporaires, et caetera, qui sont souvent intégrées aux conditions des décrets qui sont émis pour les projets, tout type de projet, mais notamment les projets éoliens récents qui ont passé par la procédure.

30 Ça fait que je voulais juste apporter cette précision-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Je vous remercie beaucoup, c'est très apprécié.

Donc, on va tous aller souper et on va reprendre à 19 h pour notre dernière séance.

40

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 h 05**  
**SÉANCE AJOURNÉE AU 24 AVRIL À 19 h**

---

5

Je, soussignée, TAMARA PROVOST, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion et captée au moyen de la sténotypie.

10

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

15



Tamara Provost, s.o.

20

25

30

35

40